

Quelles politiques pour quelles jeunesses ?

**Les pratiques de loisirs, de rencontre
et d'information des jeunes haut-rhinois**

**La place des sciences sociales dans
l'élaboration des politiques de loisirs**

**Centre de Rencontre, d'Echanges et de Formation (CREF)
Colmar – 26 mai 2001**

COLLOQUE ORGANISE PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DU HAUT-RHIN, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-RHIN, LE FONDS D'AIDE ET DE SOUTIEN A L'INTEGRATION ET A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS D'ALSACE, LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU HAUT-RHIN, ET PARRAINE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DU HAUT-RHIN

SOMMAIRE

- **Avant-Propos**
par M. Eric QUENAULT – Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin Page 02
- **Un Colloque pour quoi faire ?**
par M. Michel KOEBEL – concepteur du colloque – maître de conférences à l'Université de Reims Champagne Ardenne Page 03
- **Intervention de M. Gérard STUMBE** – Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin Page 05
- **Intervention de M. Hossein MOKRY** – Chargé de Mission – Fonds d'Action et de Soutien d'Alsace Page 06
- **Intervention de M. Jean-Yves LE MERRER** – Sous-Préfet de Thann Chargé des questions de Jeunesse Page 08
- **La Centres Sociaux et Socio-Culturels et la « Politique Jeunesse »**
point de vue de la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels du Haut-Rhin - M. Michel DECHERF – Chargé de Mission Page 10
- **Les Résultats de l'Enquête : « Les pratiques de loisirs, de rencontre et d'information des jeunes haut-rhinois »**
par M. Pascal BAUGER – Doctorant en Sciences Sociales à l'Université Marc Bloch Strasbourg Page 11
- **Thèmes de réflexion proposés par les élus**
Pré-enquête réalisée par M. Thomas DENTINGER – étudiant en DEA à l'Université Marc Bloch Strasbourg Page 15
- **Les Ateliers**
Atelier 1 : Répondre à la diversité des jeunes Page 17
Atelier 2 : Organiser les loisirs autrement Page 20
Atelier 3 : Communiquer avec les jeunes Page 24
Atelier 4 : Construire une politique locale de la jeunesse Page 27
- **Intervention de M. Alain VULBEAU** – Maître de Conférences à l'Université de Paris X Nanterre Page 31
- **Conclusion de M. Michel BARET** Page 41
- **Bibliographie : Sociologie des inscriptions sociales de la Jeunesse** Page 42
- **Liste des participants** Page 46

Avant-Propos

par M. Eric QUENAULT

Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin

Le colloque intitulé «quelles politiques pour quelle jeunesse ? » a réuni le 26 mai 2001 près de 120 participants.

La présence au côté des bénévoles et des professionnels de l'animation, de 53 élus municipaux, démontre l'intérêt croissant que les collectivités territoriales accordent aux questions de jeunesse.

En prenant appui sur les résultats d'une enquête relative aux «pratiques des loisirs, de rencontres et d'information des jeunes haut-rhinois » qui met en lumière la diversité des pratiques et des attentes des jeunes et les difficultés de communication entre jeunes et institutions, cette journée d'échange a permis de mieux cerner les contours d'une politique locale de la jeunesse.

Il nous faut maintenant aller plus loin.

La publication des actes du colloque est une étape nécessaire, mais qui doit être prolongée. C'est le rôle que je souhaite voir jouer par le comité de pilotage qui a préparé ce colloque élargi à l'ensemble des acteurs concernés.

Mise en cohérence des dispositifs contractuels proposés aux collectivités territoriales, élaboration partagée d'outils d'analyse, de diagnostic et d'évaluation, renforcement de l'accompagnement et de la formation des élus locaux et animateurs jeunesse engagés dans ces démarches, autant de défis qu'il appartiendra au comité de pilotage de relever.

Un colloque pour quoi faire ?

Par M. Michel KOEBEL, concepteur du colloque

Ce colloque est né de la volonté d'organismes et d'établissements publics de rassembler en un même lieu des acteurs politiques de la jeunesse, des chercheurs s'intéressant aux questions de jeunesse, et des représentants de cette jeunesse.

Des organismes et établissements publics engagés

Proches de leurs interlocuteurs, on peut sans aucune hésitation les placer au cœur de la notion de service public :

- **la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin** a montré depuis des années son souci d'appuyer sa politique départementale sur une analyse préalable des besoins, une analyse la plus objective possible, qui s'appuie ensuite sur la négociation d'objectifs adaptés et évalués
- **le Fonds d'Action et de Soutien d'Alsace** lui aussi a toujours durement négocié ses engagements financiers dans un souci constant de rendre le plus efficace et éclairé possible les projets d'action de ses partenaires, dans sa volonté constante d'intégrer les populations issues de l'immigration. C'est bien le FAS qui fut à l'origine de la création de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, dont les principales missions sont de produire et de diffuser des savoirs et des connaissances dans leur domaine
- **la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin** elle aussi, grâce à sa bonne connaissance des réseaux associatifs et des acteurs politiques locaux, mène de plus en plus des diagnostics locaux et départementaux sur le sport et la jeunesse afin de mieux cerner les besoins et les dynamiques locales porteuses d'avenir

La Fédération Départementale des Centres Sociaux du Haut-Rhin

Cheville ouvrière de ce projet de rencontre grâce à l'engagement de ses élus et de ses permanents –et plus particulièrement Michel Decherf– avait une position centrale au regard de la démarche et du sens de la rencontre que nous avons défini : au cours des 15 dernières années, elle a elle-même mené plusieurs enquêtes, souvent en partenariat avec l'Université, dans le but de mieux adapter l'offre de loisirs éducatifs sur un territoire donné et de mieux définir sa propre action d'animation et de prévention, en lien avec les réflexions du groupe National «Jeunes » à la Fédération des Centres Sociaux de France.

Des acteurs politiques locaux

Des conseillers généraux, des maires, des adjoints, des conseillers municipaux ou intercommunaux... Ils sont au plus près des citoyens, au plus près des jeunes, de leurs grandes capacités d'initiative, de leur impertinence parfois, de leur pertinence le plus souvent, mais aussi des débordements de certains qui gênent la tranquillité des aînés et qui dérangent donc aussi leurs représentants élus. Face à ces différentes facettes de cette jeunesse, énergique ou passive, capable d'originalité et de violence, convoitée et parfois incomprise, voire traquée, certains élus s'engagent dans des actions d'envergure, d'autres répondent au coup par

coup, d'autres encore ne savent pas trop comment réagir, beaucoup en tout cas réfléchissent à la meilleure manière de construire **une politique** en direction de la jeunesse. Et c'est la raison pour laquelle tant d'élus furent présents à ce colloque.

Des chercheurs en sciences sociales

On les croit souvent trop éloignés de la réalité, trop inaccessibles dans leur jargon scientifique... Et l'on découvre des chercheurs qui réussissent à nous faire comprendre, avec des mots souvent simples, des logiques géographiques de déplacement des jeunes, des logiques sociales, qui réussissent à nous faire comprendre pourquoi l'organisation de telle activité à tel endroit attire plutôt telle fraction sociale de la jeunesse, alors que l'on souhaitait en viser une autre. Et que cela peut aider à construire une politique plus ciblée et plus éclairée en direction des jeunes.

Mais l'on découvre aussi des chercheurs engagés, des chercheurs qui essaient de comprendre les jeunes, les élus, leurs problèmes, leurs logiques et leurs difficultés à vivre ou à réagir, chacun à sa place. On découvre des chercheurs qui œuvrent *sur le terrain*, avec des élus, avec des travailleurs sociaux, avec les jeunes, dans un souci constant d'aider à la décision, à la compréhension de l'autre, de ses différences.

Des représentants de la jeunesse

Des jeunes s'engagent dans la vie politique, syndicale, sportive et culturelle locale. Des jeunes font entendre leur voix, leur avis, leur vision du monde dans lequel ils vivent et qu'ils voudraient voir changer. C'est le cas des représentants du Conseil Départemental de la Jeunesse, et, à travers eux, de tous les conseils de jeunes avec qui ils travaillent dans le département et de toutes ces diverses structures d'engagement qu'ils représentent. Ils ne sont pas représentatifs de la jeunesse dans toute sa diversité, mais au moins ils se sont engagés à les représenter le mieux possible afin d'améliorer leurs conditions et parfois de défendre directement leurs revendications.

La rencontre de tous ces acteurs et institutions qui travaillent, chacun à leur manière, à une meilleure prise en compte de la jeunesse dans le Haut-Rhin, ont gagné à se rencontrer, à échanger leurs expériences, leurs résultats, leurs doutes et leurs projets. C'est un moment fort qui doit être un point de départ pour mieux réfléchir et mieux construire les politiques jeunesse à partir d'une meilleure connaissance de la jeunesse dans toute sa diversité.

Intervention de M. Gérard STUMBE

Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, j'en suis persuadé, nous marquons le point de départ d'une étape importante. Etape importante impliquant beaucoup d'acteurs dans des actions multiples que nous tous nous voulons mener pour faciliter, aux jeunes le parcours qui doit les conduire à l'âge adulte. Le sujet de nos travaux d'aujourd'hui "**quelles politiques pour quelle jeunesse**" montre que la problématique à traiter a de multiples facettes. Un certain travail préparatoire a déjà été fait, ce qui me permet de dire que nous ne sommes plus en train de défricher ce champ, mais qu'il y a encore du travail à faire pour traduire nos réflexions et constats en termes d'actions. La Caisse d'Allocations Familiales attend beaucoup de vos travaux d'aujourd'hui, tout comme elle attendait déjà beaucoup des étapes précédentes. En effet, avec nos partenaires, nous pensions, que pour agir efficacement dans le domaine de la jeunesse, il convient de promouvoir des actions réfléchies en se basant sur des réalités mesurées, constatées et vérifiées sur le terrain, pour rester objectif et pour éviter de tomber dans les partis pris. Le recours à des scientifiques spécialisés dans les sciences sociales était souhaitable pour rester dans une approche méthodique et rationnelle de la problématique. Je profite ici pour les remercier pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre demande et la passion avec laquelle ils se sont investis dans la démarche. La rigueur avec laquelle ils ont traité la commande, jusqu'à ce jour, a conduit le comité de pilotage à faire un pas de plus qui commence aujourd'hui, et ce pas, nous avons décidé de le faire avec eux.

En effet l'approche objective et factuelle des chercheurs leur permet de nous interpellier en disant "*vous vous trompez peut-être, vous vous laissez peut-être entraîner par la passion, par de la sensibilité et peut-être par des jugements hâtifs*". Et de conclure "*réfléchissez, élaborer des plans d'actions, établissez des priorités*".

Conscient de cela et au vu de l'étude que vous connaissez maintenant, il nous a semblé utile de mettre en route, aujourd'hui, une deuxième phase. Mesdames et Messieurs, vous qui avez choisi de partager la journée avec nous, sachez que nous attendons beaucoup de votre contribution et je vous remercie pour ces efforts.

Beaucoup d'entre vous, de par leur travail, leur engagement, leur expérience, veulent agir sur le terrain. Il me semble utile que toutes les remarques, les idées, les éléments de réponses que vous possédez, soient évoqués, mis en synergie pour faire ressortir à la fin de la journée quelques axes de travail pouvant déboucher sur une politique à mettre en œuvre.

Le titre "Quelles politiques pour quelle jeunesse" mérite d'être souligné car il paraît évident qu'il est impossible de s'adresser à tous les jeunes d'une même manière.

Ce constat m'autorise à vous inviter également à associer à notre réflexion la dimension de la parentalité, autre préoccupation institutionnelle de la C.A.F., car il me paraît impossible d'exclure dans nos travaux le rôle des parents en n'accordant notre attention qu'au rôle des institutions et des professionnels.

Merci à tous, bon courage, sachez que les institutions ici présentes nourrissent de grands espoirs dans vos travaux et leurs conclusions. Pour nous C.A.F., cette recherche et ces travaux accompagnés par des scientifiques doivent également nourrir nos propres travaux de préparation de notre nouveau contrat d'objectif pluriannuel que l'on est en train d'élaborer et qui sera opérationnel à partir de l'année prochaine. Merci et bon travail.

Intervention de M. Hossein MOKRY, Chargé de Mission au Fonds d'Action Sociale d'Alsace

Mesdames et Messieurs,

Depuis la loi relative à la lutte contre les discriminations, le FAS, devenu “le Fond d'Action et de Soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations”, a pour mission de mettre en œuvre des actions visant à l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration, résidant en France, ainsi qu'à la lutte contre les discriminations dont elles pourraient être victimes.

Etablissement public national, son intervention s'articule autour de trois axes :

- l'action sociale en faveur des personnes étrangères rejoignant le territoire français
- le soutien à l'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration
- l'intervention sur la société d'accueil afin d'intervenir sur les processus de discrimination

C'est bien à travers la clarification des objectifs du FAS que nous pouvons tenter de répondre à la question : “ *Pourquoi le F.A.S. s'intéresse-t-il aux politiques « jeunesse » ? Quelle est sa place et quels peuvent être ses apports dans ce débat ?* ”

La jeunesse est *une phase* dans la construction identitaire de l'individu. Nous sommes certainement nombreux, ici, à partager cette conception de la jeunesse.

Cependant il me semble important de rappeler que dans *cette phase de la vie et de la construction identitaire*, les conditions dans lesquels le jeune grandit et construit sa propre personnalité, sont extrêmement importantes. Le contexte familial, socio-économique, scolaire et urbanistique dans lesquelles l'adolescent se construit, a des répercussions profondes sur son devenir identitaire.

Il me semble tout aussi important de souligner que l'adolescent n'a quasiment aucune prise sur ces conditions et qu'il les subit d'abord avant de pouvoir agir (et non simplement réagir) et essayer d'en transformer certaines plus tard.

Il est né et il a grandi dans un contexte particulier qu'il n'a pas choisi, et, dont il est surtout le produit.

Analyser et aider à ce que ces conditions soient meilleures pour les jeunes d'origine immigrée et populaire, est dans le champ des missions du FAS.

On entend par ces *conditions* à la fois le quartier, les activités socio-éducatives et socioculturelles, l'école, le rapport et la préparation à l'emploi : les stages, les lieux de stage, etc.

En somme, tout ceci constitue le quotidien du jeune. Et c'est au travers de ce quotidien et dans ce contexte là qu'il va construire l'homme où la femme qu'il va devenir demain.

Il me semble que :

- si pour certains jeunes ces conditions ne sont pas réunies,
- si notre société et nos institutions ne sont pas en mesure de garantir **l'égalité républicaine** que chacun est en droit de réclamer,
- si certains jeunes se trouvent discriminés et exclus,

alors nous créons les conditions d'une violence future dont notre société souffrira et paiera le prix.

C'est bien pour cela que l'une des missions du FAS, mission définie explicitement par l'Etat au nom de cette égalité républicaine, est **la lutte contre les discriminations**.

La lutte contre les discriminations ne passe pas uniquement par des dénonciations. Nous savons tous qu'actuellement une partie des jeunes de notre société sont prisonniers d'une image négative due à leur nom, due à leur couleur, due au nom de l'école ou du quartier d'où ils viennent.

Comment ignorer que l'on refuse des lieux de stage à certains jeunes de 14 à 15 ans tout simplement parce qu'ils viennent de tel quartier ou école, qu'ils portent un nom *qui résonne étranger et qui ne convient pas* ! Des renvois à des images négatives et capables de briser des parcours d'insertion d'adolescent dans la vie active.

Ces images, ces stéréotypes sont à déconstruire. Ce n'est qu'en démontrant l'injustice de ces stéréotypes et de ces représentations négatives qui semblent s'imposer à de larges secteurs sociaux que nous arriverons à créer des conditions pour que ces jeunes puissent construire leur identité et leur personnalité future dans de meilleures conditions.

Le FAS participe au débat sur les *politiques* « jeunesse » à partir de ses propres missions : ce n'est pas “**La politique jeunesse**”, c'est **une** politique jeunesse et c'est dans cette politique jeunesse que le FAS peut être partenaire, concourir au financement de projets, et être à vos côtés pour faire chemin ensemble.

Intervention de M. Jean-Yves LE MERRER,
Sous-Préfet de Thann, Chargé de questions de jeunesse

Messieurs les Conseillers Généraux,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales,
Monsieur le Représentant du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles,
Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
Mesdames et Messieurs,

Je voulais simplement vous dire, pour commencer, que Monsieur Dominique Dubois, préfet du Haut-Rhin, vous adresse ses cordiales pensées à l'occasion de ce colloque « quelles politiques pour quelle jeunesse ? » et qu'il m'a chargé de vous dire toute l'importance qu'il attache, dans ce département comme ailleurs, à la parole des jeunes et aux projets qu'ils portent, de manière à ce que cette parole et ces projets puissent toujours être mieux écoutés et surtout compris.

La citoyenneté, dont on sait qu'elle est difficile à mettre en œuvre dans la vie de tous les jours, donne pourtant un sens à notre vie sociale. Cette citoyenneté, que nous avons choisie de placer derrière la devise de notre république autour des trois idées de liberté, mais d'égalité aussi - vous l'avez souligné, puisque l'inégalité rend le titre de citoyen illusoire, et puis la notion de fraternité la plus belle et la plus oubliée, en tout cas la plus nécessaire parce que la plus humaine. Mais la citoyenneté ne doit pas être une notion abstraite, il est nécessaire de parvenir à relier ces belles valeurs que je viens de citer à la vie de tous les jours. Et c'est, je pense, l'ambition de ce colloque, ambition en réponse à la question suivante : nous autres adultes, responsables des services de l'Etat, du Conseil Général, les élus locaux, de la CAF, du FAS, des Centres Sociaux, nous sommes confrontés à cette question difficile : comment développer une politique à l'égard de la jeunesse sans bien la connaître, et sans connaître les logiques qui président aux pratiques des jeunes ? Et c'est un des premiers constats qui a été fait par les membres du Conseil Départemental de la Jeunesse, qui est placé auprès du Préfet du Haut-Rhin, au moment de sa création : c'est cette absence d'information précise sur les caractéristiques et les pratiques de la jeunesse haut-rhinoise. En répondant à cette demande, plusieurs partenaires publics, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, le Fonds d'Action Sociale, et la Fédération Départementale des Centres Sociaux, ont décidé de commander et de financer une grande enquête sur les pratiques de loisirs, de rencontres et d'information des jeunes haut-rhinois.

Les résultats de cette enquête sont tout à fait riches d'enseignements, des enseignements connus, mais approfondis, d'autres moins connus. Elle montre des réalités, comme par exemple l'hégémonie du sport dans les pratiques de loisirs des jeunes, le rejet par les jeunes de plus en plus nombreux des formes associatives traditionnelles de pratique, et puis, c'est une question récurrente, la recherche d'une certaine autonomie dans les pratiques, donc la revendication de lieux autonomes et si possible sans encadrement institutionnel ou associatif. Cette enquête remarquable comporte bien entendu ses limites comme toute enquête et c'est pourquoi ses concepteurs ont souhaité prolonger la diffusion de ces résultats par le travail de dialogue et d'échange auquel vous êtes invités aujourd'hui et qui devra évidemment se poursuivre par d'autres types d'échanges et de collaborations. Enfin ce colloque, il faut le

souligner, est aussi l'occasion de se pencher sur l'apport des sciences sociales à l'élaboration des politiques publiques.

Il y aura donc aujourd'hui à se pencher sur quelques questions fondamentales remarquablement formulées et qui résument tout à fait le débat.

La première est : **comment répondre à la diversité des jeunes** ? Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales constatait qu'il s'agissait d'une question et non pas d'une réponse, donc je n'apporterai pas de réponse non plus et la question reste entière.

Deuxième question : **comment organiser les loisirs autrement** puisqu'on sait que peu de jeunes participent réellement au mouvement associatif et que les bénévoles sont de moins en moins nombreux. C'est la question générale de la consommation des prestations offertes sans implication personnelle dans l'organisation de ces prestations.

Autre question fondamentale : **comment communiquer avec les jeunes, sachant qu'informer n'est pas communiquer** ? Je pense que l'information est abondante, l'information est de qualité : j'ai en tête l'information qui est donnée, notamment dans le domaine de l'emploi, par les missions locales, par les P.A.I.O.. Il y a tout ce qui est nécessaire aux jeunes... Encore faut-il qu'ils puissent accéder à cette information et que la communication puisse s'engager.

Et puis enfin la question qui résume toutes les autres et sans doute la plus difficile : **comment construire une politique locale de la jeunesse** ? Comment organiser les collectivités sur le plan politique et administratif ? Faut-il créer un poste d'adjoint à la jeunesse et un service jeunesse dans les communes, alors que la jeunesse est concernée par tous les secteurs de la vie locale ? Et on voit là toute la difficulté pour exister dans les formes de participation aux dernières élections, les élections municipales, avec l'apparition de mouvements se voulant représentatifs des aspirations des jeunes en-dehors des formations politiques traditionnelles.

Ce colloque concerne principalement les élus haut-rhinois, en particulier les maires et les adjoints chargés de la jeunesse, des sports et des loisirs, les présidents de structures intercommunales bien-sûr, les conseillers généraux, mais aussi tous ceux qui contribuent à définir les politiques locales en direction de la jeunesse : ce sont les instances sportives, les fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, et les réseaux d'information jeunesse.

Il y a aujourd'hui des enjeux très importants, des champs très importants à explorer, et c'est pourquoi je souhaite que ce colloque soit l'occasion d'un riche échange d'expériences et d'idées au profit des jeunes, mais surtout au profit plus généralement de l'idée que je développai tout à l'heure et qui est l'idée de citoyenneté de la jeunesse.

Les Centres Sociaux et Socio-Culturels et la « Politique Jeunesse » Point de vue de la Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels du Haut-Rhin - M. Michel DECHERF – Chargé de Mission

Les Centres Sociaux affirment et réaffirment leur conviction forte, leur utopie, considérant **« les jeunes comme ressources et non comme source de problèmes »**.

La jeunesse est placée en insécurité structurelle, trop souvent désignée comme facteur de l'insécurité des biens et des personnes (délinquance, violence, incivilité...). Cette stigmatisation de ce temps de passage entre le monde de l'enfant et celui de l'adulte, qu'est la jeunesse, incite au basculement vers des politiques normatives, répressives, au détriment des politiques éducatives et préventives.

Les Centres Sociaux considèrent la jeunesse, non comme une catégorie à stigmatiser mais comme une dynamique transversale, intergénérationnelle ; c'est un état de vie transitoire et d'expérimentation. C'est un formidable temps de vitalité, de créativité, d'enthousiasme et d'avenir, qui doit régénérer notre société, mais qui peut, pour certains, sombrer dans la régression, l'angoisse, les déviances individualistes, sectaires, ou destructrices. La jeunesse exprime de façon emblématique les questions posées au corps social, à toute la société ; le monde adulte transfère trop souvent, aux jeunes, l'angoisse de son incapacité à leur fournir un projet de société crédible.

Les Centres Sociaux affirment un projet de société, un projet éducatif. Ils croient en l'être humain, à ses capacités positives, sans angélisme. Leur intervention auprès du public « jeunes » s'articule dans un projet global, incluant la dimension familiale et partenariale, dans un continuum qui va de la petite enfance à l'adulte ; c'est dans les premières années de la vie que se forment les valeurs sociétales d'engagement citoyen.

Leur intervention est partenariale, dans une démarche de co-éducation, d'abord avec le jeune lui-même, premier acteur de son développement, avec les parents et les autres acteurs : l'école, les associations, le voisinage, les politiques en charge des orientations politiques et financières envers la jeunesse.

L'action auprès des jeunes se définit à travers des projets individuels et collectifs, les acteurs des Centres Sociaux leur apportant l'accompagnement, l'aide, la méthodologie de projet afin d'engager le jeune vers un apprentissage de l'autonomie et de la responsabilisation individuelle et collective.

Les acteurs des Centres Sociaux (professionnels et bénévoles) veulent établir des relations vraies, durables avec des valeurs partagées. Mais la tâche est complexe, jamais aboutie. Il faut en permanence adapter son intervention, la remettre régulièrement en question. Le turn over des animateurs, leur expérience limitée pour certains, sont par ailleurs un véritable handicap à une action durable et patiente...

Dans le réseau des Centres Sociaux au niveau national (dans le groupe national jeunes de la Fédération des Centres Sociaux de France), dans les groupes de travail départementaux (collectif animateurs jeunes), dans les formations (projets culturels, gestion des conflits et de la violence...) et dans les recherches actions, ces questions sont en permanence sur le chantier.

Résumé des résultats de l'enquête

« Les pratiques de loisirs, de rencontre et d'information des jeunes haut-rhinois »

par M. Pascal BAUGER

Les analyses que je vais vous présenter au cours de cette communication s'appuient sur les résultats d'une enquête que j'ai dirigée en 1999 et qui porte sur les pratiques de loisirs, de rencontre et d'information des jeunes haut-rhinois.

Cette enquête, commandée et cofinancée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et le Fonds d'Action Sociale, et pilotée par la Fédération des Centres Sociaux du Haut-Rhin, avait quatre objectifs : identifier les pratiques de loisirs des jeunes, mettre en évidence les logiques sociales de ces pratiques, réaliser un zonage des activités de loisirs des jeunes dans le Haut-Rhin et élaborer un outil à la disposition des élus locaux et associatifs et des professionnels de l'animation et de l'information pour mieux orienter leurs politiques en direction de la jeunesse.

Rapide rappel méthodologique

Cette enquête, réalisée par téléphone entre le 12 avril et le 30 mai 1999, repose sur un échantillon représentatif de 1980 jeunes haut-rhinois âgés de 12 à 24 ans construit sur la base du recensement de la population de 1990.

Elle a permis de collecter 400 questionnaires par zones échantillonnées à partir du découpage en aires urbaines et rurales réalisé par l'INSEE. Ce découpage, structuré par les déplacements domicile-travail et par la fréquentation des services et non plus par les classiques divisions administratives, nous a conduit à retenir les zones suivantes :

- *l'aire urbaine de Mulhouse (63 communes, 259 271 habitants) représente une zone constituée par une grande agglomération et sa couronne.*
- *le pôle de services intermédiaires de Munster (16 communes, 15 097 habitants) représente une zone sous faible influence urbaine.*
- *le pôle de services intermédiaires de Neuf Brisach (11 communes, 10 894 habitants) représente une zone de rural isolé (entourant un pôle rural).*
- *le pôle de services intermédiaires d'Altkirch (32 communes, 21 995 habitants) représente un pôle rural.*

Soit un total de 113 communes (9 communes appartiennent à la fois à la zone de Mulhouse et à celle d'Altkirch) sur les 377 communes que compte le Haut-Rhin, soit encore 30 % de l'ensemble des communes du département.

Les pratiques de loisirs des jeunes haut-rhinois

Les loisirs des jeunes haut-rhinois sont dominés par la pratique sportive.

Les loisirs des jeunes haut-rhinois de 12 à 24 ans sont largement dominés par les activités physiques et sportives. En effet, 57,6 % d'entre eux citent spontanément une activité physique et sportive comme première occupation du temps libre en dehors du domicile, et 70,9 % en citent au moins une parmi leurs trois premières réponses.

Viennent ensuite des activités comme retrouver des copains et des copines (10,7 % et 23,4 %), aller au cinéma (5,4 % et 11,4 %) et faire des randonnées pédestres (4,7 % et 8,4 %), mais avec des taux de citation largement inférieurs à ceux de la pratique sportive.

A celles-ci s'ajoutent quelques pratiques secondaires comme les activités musicales, sortir le soir, aller au café ou en ville, faire du scooter ou de la moto.

On retiendra également l'appartenance aux scouts ou au corps des pompiers volontaires qui concerne chacune une trentaine de jeunes mais n'apparaissent jamais en première citation.

Ces activités de loisirs sont influencées par les caractéristiques sociales des jeunes.

On observe ainsi qu'au regard de ses loisirs la jeunesse haut-rhinoise ne constitue pas une réalité homogène. Sans entrer dans une description trop détaillée des résultats, on constate que les activités de loisirs des jeunes haut-rhinois sont influencées, entre autres, par le sexe, l'âge, la profession et le diplôme du père, les lieux de naissance du jeune et de ses parents.

Si on prend l'exemple de la profession du père, on constate que certaines activités en sont pas dépendantes de la catégorie socioprofessionnelle comme aller au cinéma, en discothèque ou en ville, sortir le soir ou faire du scooter. D'autres sont plus fréquentes quand le niveau de vie s'élève : les activités physiques et sportives sont plus fréquemment citées par les jeunes dont le père exerce une profession intermédiaire ; les activités musicales sont plus répandues chez les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures que chez les enfants d'ouvriers ; aller au café est une activité peu citée par les jeunes dont le père exerce une profession intermédiaire, elle très répandue chez les enfants dont le père est cadre supérieur. Inversement, retrouver des copains et des copines en dehors du domicile est une caractéristique des enfants d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Ces pratiques tendent à se développer en marge des institutions

Les résultats de l'enquête révèlent un certain affranchissement des jeunes à l'égard des cadres institutionnels de pratique fournis par les différents acteurs de l'offre de loisir. Mais cette tendance, qui peut être analysée un peu hâtivement comme de l'autonomie, ou comme la manifestation d'une volonté d'autonomie, ou encore comme le refus des contraintes qui caractérisent le fonctionnement associatif, n'est en réalité que le reflet de propriétés sociales.

Les loisirs des jeunes haut-rhinois tendent à se développer en marge des institutions.

- **Absence d'activités extérieures** : ce rejet des institutions se traduit d'abord par le cantonnement de certains jeunes à leur domicile. On le repère à partir du constat de l'absence d'activités extérieures.
- **Faible audience des structures institutionnelles** : il se traduit également par les caractéristiques des espaces de pratiques. Ainsi, près d'un jeune interrogé sur quatre déclare préférer rester à la maison pour occuper son temps libre. On remarque également la faible audience des lieux de loisirs institutionnels (MJC, bibliothèques, médiathèques, infrastructures sportives...), sauf lorsqu'il s'agit de loisirs organisés (activités sportives en club, fanfare municipale, pompier ou scout).
- **Une information institutionnelle peu utilisée** : la distance aux institutions est également mise en évidence par le fait que 4 jeunes sur 10 n'utilisent pas l'information mise à disposition par les acteurs publics. Ce résultat est probablement à revoir à la hausse lorsque l'on considère que près des trois quarts de ces jeunes ne connaissent pas d'organismes publics pourvoyeurs d'informations sur les loisirs. Mais pour ceux qui ont été confrontés à la nécessité de s'informer, on peut noter l'importance de l'entourage et des médias comme sources d'informations privilégiées, ce qui contraste avec la faible utilisation des organismes associatifs et celle, pratiquement anecdotique, des acteurs publics.

- Une faible participation aux associations :
 - un peu plus des deux tiers des jeunes interrogés déclarent n'adhérer à aucune association
 - seuls 4,8 % soit 95 des 1980 jeunes interrogés exercent des responsabilités associatives et moins de 2 % font partie du comité ou du bureau de leur association. Si très logiquement cet engagement croît avec l'âge, il reste cependant encore modeste même pour les plus âgés.
- L'association : une réalité mal connue des jeunes :
 - 90 % des jeunes font du sport dont 2/3 plusieurs fois par semaine, mais ils ne sont que 39 % à pratiquer en club.
 - 37,5 % des jeunes interrogés possèdent au moins une licence sportive.
 - Une part non négligeable des pratiques sportives se développent en dehors de toute structure et sont auto-organisées : à titre d'exemple, 70 % des jeunes qui font du roller, 30 % des basketteurs et 24 % des footballeurs sont concernés par ce phénomène de sociabilité auto-organisée. Et ceci n'a rien à voir avec une spécificité départementale : les résultats de cette enquête ne font que confirmer les résultats similaires d'autres enquêtes sur les pratiques sportives (Smith et Bassons à Grenoble, Vieille-Marchiset à Besançon).
 - Le résultat de l'enquête qui nous amène à prendre certaines précautions à propos des analyses sur le poids des associations dans l'organisation des loisirs tient au fait que sur les 37,6 % qui déclarent posséder une licence sportive et appartiennent donc de fait à un club et donc à une association, 42,7 % déclarent ne pas appartenir à une association.

Cela soulève un certain nombre de questions : par exemple, pourquoi la notion de club est-elle clairement identifiée par les jeunes à l'inverse de celle d'association ? L'ensemble des résultats n'indiquent-ils pas que les jeunes se représentent essentiellement les associations comme des prestataires de services ?

On observe des inégalités sociales face à la vie associative.

- *La proportion de garçons appartenant à une association est plus importante que celle des filles (37 % contre 27 %)*
- *La participation à la vie collective augmente avec le diplôme du père et varie selon la catégorie socioprofessionnelle du père : les enfants de cadres ou de professions intellectuelles supérieures et ceux issus des professions intermédiaires présentent des taux d'appartenance à une association supérieurs à 40 % contre un taux inférieur à 30 % pour les enfants d'ouvriers.*
- *L'origine nationale a une influence sur la vie associative : Ce qu'on observe, c'est que l'origine nationale détermine largement l'affranchissement à l'égard de l'offre institutionnelle de loisirs. Cela se traduit tout d'abord par l'absence plus fréquente d'activités de loisirs en dehors du domicile chez les jeunes nés à l'étranger, cela se traduit ensuite par une tendance très marquée à investir les lieux publics (rue ou quartier du domicile, ville, etc.), alors que les jeunes nés en France ont plutôt tendance à se replier sur les espaces privés (domicile des copains et des copines, domicile d'un membre de la famille), cela se traduit enfin par le fait que les jeunes haut-rhinois d'origine étrangère sont moins présents dans les associations.*
- *La situation scolaire ou professionnelle a une influence sur la vie associative : Les chômeurs sont ceux présentant le plus faible taux de possession d'une licence sportive et sont plus nombreux à ne pas appartenir à une association.*

- *La taille de la commune a une influence sur la vie associative : le taux d'appartenance à une association est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain : supérieur à 35 % pour les communes de moins de 2000 habitants, il descend à 27,6 % pour Mulhouse.*

Le zonage des loisirs

La mobilité liée aux loisirs reproduit la mobilité liée à l'activité quotidienne.

Les pratiques de loisir et de rencontre ont tendance à se dérouler dans la zone où se déroule l'activité quotidienne. L'enquête met en évidence que :

- *La mobilité liée aux pratiques de loisirs augmente avec l'âge et est très dépendante de la situation des jeunes interrogés.*
- *Les enfants d'ouvriers se déplacent moins pour leurs loisirs que ceux dont le père est cadre supérieur ou exerce une profession intellectuelle supérieure.*
- *La mobilité liée aux loisirs augmente quand le niveau de diplôme du père augmente.*
- *Les jeunes nés en France de parents nés en France sont moins mobiles que ceux nés à l'étranger.*

L'enquête met en évidence l'existence de pôles de loisirs.

La mobilité ainsi mise en évidence permet de repérer une très forte polarisation des pratiques de loisir et de rencontre. Pour les quatre zones d'enquête, on constate l'existence de ce qu'on peut appeler des « pôles de loisir ». Ceux-ci se superposent aux pôles d'emploi et de service et sont représentés par les aires urbaines des zones d'enquête, c'est-à-dire les communes d'Altkirch, Mulhouse, Munster et Neuf-Brisach. De ce fait, on peut dire que l'espace géographique dans lequel se distribuent les loisirs et les rencontres des jeunes haut-rhinois est organisé de la même manière que l'espace structuré par les déplacements domicile-travail ou par la fréquentation des services.

Thèmes de réflexion proposés par les élus

Travail réalisé par M. Thomas DENTINGER, étudiant en DEA à l'Université Marc Bloch de Strasbourg

Le choix des thématiques du colloque a été effectué à partir de onze entretiens préalables avec des maires et des adjoints de dix communes haut-rhinoises : Riquewihr, Pfaffenheim, Landser, Ungersheim, Lutterbach, Kingersheim, Rixheim, Illzach, Saint-Louis et Colmar. Ces entretiens nous ont permis de recueillir les préoccupations que ces élus locaux désiraient voir traiter dans un tel colloque. Nous avons souhaité vous faire part des principales réflexions qui nous ont été adressées lors de ce travail.

LES THEMATIQUES RETENUES

Les thèmes qui organisent les ateliers ont été retenus dans la mesure où ils répondaient aux préoccupations les plus répandues parmi les élus locaux interviewés. Les attentes les plus fortes se concentraient ainsi autour de quatre pôles : répondre à la diversité des jeunes, organiser les loisirs autrement, communiquer avec les jeunes et construire une politique locale de la jeunesse. Nous vous exposons ici les principales réflexions et interrogations qui nous ont conduit à la mise en place des ateliers auxquels vous participez au cours de ce colloque.

➤ **Répondre à la diversité des jeunes**

- Le problème de l'adaptation de l'offre aux différentes catégories de jeunes (classés par âge et par origine sociale).
- Décloisonner les catégories (au sens négatif).
- Le problème d'intégration des jeunes (en particulier les jeunes issus des milieux les moins aisés) dans les structures existantes : comment intégrer les jeunes qui refusent les cadres existants ?
- L'animation générale des quartiers : quelle approche faut-il adopter ? Quelles sont les expériences dans les bassins de vie semblables ?

➤ **Organiser les loisirs autrement**

- Le problème du bénévolat : la responsabilité et la paperasse administrative ne donnent plus envie de s'engager.
- Quelle évolution pour les associations face au rejet de la part des jeunes des formes associatives traditionnelles de pratique ?
- Le problème de l'encadrement de la jeunesse dans les associations sportives face à l'engouement.
- Comment convaincre les jeunes de prendre en main leur destin et de rentrer dans les structures ?
- La recherche d'autonomie comme une phase normale d'une personne en devenir.
- L'auto-organisation peut-elle fonctionner ?

➤ **Communiquer avec les jeunes**

- Les difficultés de la communication, et non pas tant les difficultés de l'information des jeunes : l'information existe puisque les supports sont multiples et bien réalisés.
- Essayer de recueillir auprès des jeunes ce que sont leurs aspirations (dans un milieu urbain, ou rural...)
- Apprendre à écouter les jeunes (écoute réciproque entre jeunes et adultes).
- Comment toucher les jeunes qui ne sont pas intégrés dans les structures associatives et qui les refusent ?
- Le problème de la communication et des cibles.

➤ **Construire une politique locale de la jeunesse**

- L'interconnexion entre les différents secteurs liés à la jeunesse (jeunesse, social, culture).
- Apprendre à faire «avec les jeunes» et non pas «pour les jeunes»; faire «avec les autres» et non pas «à la place de...».
- L'intercommunalité au regard de la pratique des loisirs.
- L'intercommunalité : la mise en commun des potentiels peut être une richesse incomparable
- Permettre aux jeunes du monde rural d'accéder à une culture nationale, centralisée

LES AUTRES THEMATIQUES

Organiser différents ateliers suppose de faire un choix : il est bien évident qu'on ne peut multiplier les thématiques. Voici exposés d'autres thèmes intéressants dont nous ont fait part les élus locaux et qui auraient pu faire l'objet d'une réflexion commune. Ces axes seront d'ailleurs vraisemblablement abordés lors des différents échanges qui auront lieu durant cette journée.

➤ **Redéfinir la jeunesse**

La jeunesse est un mot souvent utilisé, mais qu'entend-on par ce terme ? Une telle réflexion implique de s'interroger sur un ensemble de points : Quelle est la place de la jeunesse dans notre société ? Quel est le regard qu'on porte sur elle ? Comment peut-elle s'inscrire dans l'évolution de la société et quelle place lui donne-t-on ? N'a-t-on pas tendance à faire l'amalgame entre la délinquance et la jeunesse dans sa globalité ? Tous ces questionnements participent à un essai de définition (ou de redéfinition) de la jeunesse.

➤ **Définir la notion de loisir**

Il est ici question de poser une réflexion sur la notion de loisir. Quelles sont les activités qui participent à ce qu'on appelle communément «loisirs»? Comment le loisir est-il défini par les jeunes ? Quels sont les déterminants sociaux qui influent sur cette définition auprès de chaque personne ? Quelles conclusions pouvons-nous en tirer au niveau de la mise en place de notre politique ?

➤ **Loisirs et valeurs**

Quelles sont les valeurs véhiculées et échangées par le biais des pratiques du loisir. Doit-on investir le loisir d'une mission éducative : n'est-ce pas une occasion où la citoyenneté, la civilité, le respect d'autrui, peuvent être appris aux jeunes ? Quelle est la place de la fonction éducative (si tant est qu'il y en ait une) des loisirs dans une structure autogérée par les jeunes ?

➤ **Quelle liberté d'action pour les communes ?**

Le cadre institutionnel est contraignant et a tendance à dicter une manière de faire qui ne correspond pas forcément aux particularismes locaux et aux aspirations de la commune : comment laisser faire les acteurs de terrain (les communes) et les accompagner dans leur démarche ? Quelles évolutions du cadre institutionnel faut-il envisager pour donner plus de liberté aux communes ?

Nous tenons ici à remercier vivement les personnes des différentes communes qui nous ont accordé du temps pour répondre à nos questions : ils ont participé activement à l'organisation de ce colloque en nous faisant part de leurs réflexions et de leurs expériences.

Atelier 1

REPONDRE A LA DIVERSITE DES JEUNES

L'enquête sociologique a montré la diversité de la jeunesse tant par leurs caractéristiques sociales (âge, sexe, milieu social, origine nationale) que par leur situation (lieu d'habitation, de scolarisation, de vie) et leurs pratiques.

Peut-on construire différentes « catégories de jeunes » pertinentes dans le cadre d'élaboration de politiques publiques ? Une réponse politique diversifiée ne provoquera-t-elle pas des phénomènes d'exclusion ou de stigmatisation d'une partie de la jeunesse ?

Personne-ressource

Alain Vulbeau est maître de conférences à l'Université de Paris X. Il est spécialiste de la sociologie des « inscriptions sociales » de l'enfance et de la jeunesse. Docteur en sociologie depuis 1981, il mène des recherches sur ces thèmes depuis plus de vingt ans et a écrit de nombreux ouvrages sur ces questions. Il a notamment étudié la relation à l'enfant dans l'animation et le travail social, le statut social de l'enfant, le développement local et social, les usages et l'appropriation des espaces urbains, la sociologie de la jeunesse à travers les politiques de la jeunesse (il est l'auteur de la première étude sur les conseils municipaux d'enfants et de jeunes), les pratiques juvéniles (comme le hip-hop), la socialisation et l'instrumentalisation de la jeunesse, les exclusions, mais aussi l'insertion par le sport et bien d'autres thématiques encore.

Témoin-jeune

Chloé Wagner est lycéenne et habite Saint-Louis. Après avoir participé, en tant que membre du Conseil Consultatif des Jeunes de la Ville de Saint-Louis, aux rencontres locales de l'automne 1999, elle est devenue membre du Conseil Départemental de la Jeunesse (C.D.J.) en janvier 2000. Son dynamisme et son engagement l'ont portée à être candidate et à se faire élire au Conseil National de la Jeunesse en tant que déléguée du Conseil Départemental de la Jeunesse du Haut-Rhin.

Animateur

Bernard Rubi, inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs à la Direction Départementale Jeunesse et Sports du Territoire de Belfort. M. Rubi fut successivement inspecteur puis chargé de mission « politique de la ville » dans le Haut-Rhin.

Secrétaire

Laurent Lévy, directeur de la MJC de Wittenheim.

LES IDEES FORCES DE L'ATELIER

Le groupe a exprimé un refus unanime envers une catégorisation sur des bases sociales, culturelles et ethniques : cette façon de procéder entraîne une stigmatisation, une marginalisation de certaines populations et il est donc primordial de déconstruire ces catégories. Il faut ainsi que les actions en direction des jeunes soient ouvertes à tous les jeunes : il faut construire une politique globale. Par contre, il est nécessaire de construire des politiques jeunesse adaptées aux tranches d'âge. Compte tenu de ces éléments, il serait intéressant de trouver des liaisons ou des passerelles entre les tranches d'âge de ces jeunes, et l'on pourrait prendre la segmentation proposée par le système scolaire : passage du primaire

au collège ou du collège au lycée et aussi les tranches de vie de ces jeunes entre le temps de l'école, le temps des parents, le temps des loisirs, donc une transversalité dans l'action.

Il ne faut pas croire que le simple fait de refuser les catégories et s'adresser à tous va avoir des effets réels sans un accompagnement vigoureux. Le groupe a ainsi exprimé l'idée qu'il fallait travailler sur les centres d'intérêt des jeunes, de manière à ce que l'ensemble des publics soient concernés. Ce travail doit s'effectuer en tenant compte de six axes de réflexion à poursuivre :

- trouver les nouvelles compétences nécessaires à l'encadrement des jeunes – en terme de formation complémentaire ou permanente,
- développer le travail lié à la parentalité en terme de formation et d'information,
- l'aménagement urbain peut contribuer,
- redéfinir des espaces publics de qualité et de proximité,
- développer l'information auprès des jeunes sur des territoires non-pourvus, ou insuffisamment pourvus et développer l'information auprès des adultes sur ce que représentent, ce que veulent, ce que sont les jeunes,
- s'autoriser des expérimentations en termes de dispositifs, de projets : accepter des expériences nouvelles, et terminer ces expériences par une médiatisation des résultats qui contribuera ainsi à la valorisation de la jeunesse en tant que ressource (en opposition à l'image négative de la jeunesse largement diffusée par les médias – "banlieues chaudes", voitures brûlées, etc.),
- renforcer la participation des jeunes à la vie publique et à la réflexion institutionnelle en les incitant à investir les lieux où les jeunes sont partis prenantes et en développant le fonctionnement de ces structures.

LES INTERROGATIONS DE L'ATELIER

Quelle adaptation et quel rythme peut-on trouver pour réduire le décalage entre la réglementation autour des loisirs des jeunes et la réalité du terrain ? Comment remédier à la non-adaptation des encadrements en termes de formation ?

Comment développer la parentalité et associer peut-être les parents aux politiques publiques ?

ELEMENTS DE REPONSES APPORTES PAR LA TABLE RONDE

Ecart entre la réalité du terrain et la réglementation qui régit les activités et la vie des jeunes.

La France et la réglementation

Michel Baret nous fait remarquer que la France est un pays où l'on aime bien réglementer : dans d'autres pays, on réglemente beaucoup moins, et on ne constate pas davantage d'accidents. Après tout, les juges ont déjà tracé un certain nombre de gardes-fous jurisprudentiels (notamment l'obligation de sécurité) qui pourraient parfaitement résoudre l'ensemble des conflits. Mais en France, on a fait le choix d'un état protecteur, d'un état régalién, qui essaie de mettre en place une protection du citoyen. William Gasparini poursuit cette réflexion en notant que le sport est un espace très réglementé. Cet aspect a d'ailleurs été décrié dans les années 70 : on a beaucoup critiqué le sport comme espace hyper-réglementé, comme appareil faisant une pression sur les pratiquants. Lorsqu'on compare le système français à d'autres systèmes, on s'aperçoit que l'on est dans un pays qui est très réglementé du point de vue du sport : cette réglementation est construite dans un souci de sécurité des pratiquants qui répond à une politique de santé des pratiquants.

Réglementer : un long processus

Réglementer, dans un pays démocratique, note Michel Baret, est un processus relativement complexe : il faut consulter et prendre le temps d'une réflexion sur la réglementation. Le temps nécessaire à ces différentes phases du processus peut expliquer l'écart entre le

développement d'une pratique et la mise en place d'une réglementation. Face à la rapidité avec laquelle naissent les pratiques (notamment le roller et tous les sports de glisse), on se trouve ainsi souvent pris en défaut. Mais la démarche aboutit, et, souvent estime Michel Baret, on s'aperçoit qu'on a eu raison de prendre le temps de négocier, de réfléchir à l'opportunité et aux modalités d'une réglementation.

La réglementation et les jeunes

Au-delà du constat, Stève Duchêne remarque que les jeunes aspirent à une réglementation plus souple, moins stricte : les jeunes se plaignent d'un excès de prudence de la part des animateurs. En sa qualité d'animateur de prévention à Lutterbach, il trouve cependant la réglementation bien calibrée : elle répond à des protections nécessaires, mais il s'étonne cependant que l'on n'exige pas des formations telle que l'A.F.P.S.¹ pour l'encadrement de centres de loisirs ou d'activités plus quotidiennes. Le problème se situerait ainsi plus au niveau de la formation du personnel encadrant et de l'appropriation de la réglementation par celui-ci.

Gérard Stumbé pense, quant à lui, que le « trop règlement » est un élément qui fige les choses et qui risque de détruire des éléments prédominants (les éléments qui motivent pour « faire quelque chose avec d'autres ») : la capacité de grandir des jeunes est quelque peu limitée, ficelée par un excès de réglementation, autrement dit par trop de prudence.. Un aspect de la formation (quel que soit le degré de risque induit par l'activité) doit conduire à faire évoluer les jeunes gens en matière de prise de risque, de mesure de risque, de contrôle de risque, donc en maîtrise de soi-même : cet aspect n'est peut-être pas suffisamment intégré par les animateurs car insuffisamment développé dans leur formation. Ainsi, il y aurait là un champ à investiguer, un énorme travail à faire pour réintroduire une certaine souplesse.

Les parents et les politiques publiques en direction des jeunes.

En ce qui concerne les parents et les politiques publiques en direction des jeunes, Jean-Luc Reitzer esquisse un parallèle avec le milieu scolaire : lorsqu'il y a une réunion parents-profs, généralement ce ne sont pas les parents des élèves en difficulté qui y participent, ce sont les parents des élèves ayant de bons résultats. C'est donc une problématique similaire à celle de la construction d'une politique jeunesse où il s'agit de parvenir à capter, non pas les jeunes qui, naturellement, s'orientent vers les associations ou vers les institutions de jeunesse, mais les jeunes et les parents qu'on a du mal à intégrer dans le dispositif.

Gérard Stumbé, partisan d'un assouplissement de la réglementation, appelle à une prise de responsabilité des parents : ils ne peuvent et ne doivent se décharger totalement sur les pouvoirs publics dès qu'un problème survient. La participation des parents doit se faire, selon Jo Spiegel, à l'occasion de construction de projets concrets en direction des jeunes : c'est ainsi que l'on peut faire évoluer les mentalités d'une cité qui a comme référentiel la défense et l'amalgame jeunesse-insécurité vers une approche positive, qui considère les jeunes comme une chance et une ressource. Mais refonder la place de notre jeunesse dans la cité nécessitera encore beaucoup de temps, de démarches de participation transversale, pluridisciplinaire et intergénérationnelle.

¹ A.F.P.S. : Attestation de Formations aux Premiers Secours.

Atelier 2

ORGANISER LES LOISIRS AUTREMENT

Si les pratiquants sportifs sont nombreux dans les clubs, peu d'entre eux participent réellement au mouvement associatif et les bénévoles sont de moins en moins nombreux. Face à cette désaffection grandissante d'une partie de la jeunesse, on assiste au développement des pratiques autonomes ou auto-organisées.

Faut-il inciter les associations à se réinventer ? Quelles sont les possibilités et les limites des pratiques auto-organisées ? Sont-elles spécifiques à la jeunesse ? Faut-il les encourager ? Les encadrer ?

Personne-ressource

Emmanuelle Walter, doctorante en sociologie, ATER à l'UFR-STAPS de Strasbourg. Mlle Walter termine une thèse en sociologie sur le bénévolat associatif. Elle a beaucoup de choses à nous apprendre sur les contradictions qui peuvent exister entre les discours et la réalité en ce qui concerne le bénévolat. Sa connaissance fine de la réalité associative pourra utilement éclairer les débats, comme sur le rôle des jeunes comme enjeu symbolique mais aussi financier dans les stratégies associatives. Elle nous permettra d'aller au-delà du discours du sens commun.

Témoin-jeune

Rachel Brobecker est étudiante à Strasbourg, mais c'est en tant que lycéenne haut-rhinoise engagée qu'elle avait été choisie en janvier 2000 pour faire partie du CDJ du Haut-Rhin. Elle fut co-fondatrice d'une association de lycéens à Saint-Louis dont le but est de bouger les choses dans son établissement.

Animateur

Christian Colas, délégué fédéral des Centres Sociaux.

Secrétaire

Thomas Dentinger, étudiant en DEA à l'Université Marc Bloch de Strasbourg.

LES IDEES FORCES DE L'ATELIER

Les formes d'associations traditionnelles ne correspondent plus aux besoins, à la demande de la jeunesse. Le développement des formes de loisirs non instituées comme « les sports sauvages » révèle l'existence d'un décalage entre l'offre associative traditionnelle et les tendances dominantes de la demande qui est plus diversifiée, plus versatile et qui suit une logique consumériste. Les chiffres et les représentations des bénévoles nous permettent de dire qu'il y a une inadéquation entre l'offre associative, volontairement fondée sur une logique d'adhésion et de participation à une vie collective, et la demande qui évolue vers une logique consumériste. Les dirigeants associatifs et les élus locaux doivent intégrer cette donnée, non plus comme jugement de type moral, mais en s'interrogeant sur la manière d'intégrer ces logiques sans perdre leur âme, c'est-à-dire tout en gardant l'éthique qui fonde la vie associative. L'offre associative ne peut faire l'économie de prendre en compte l'évolution

de la société et d'intégrer ces logiques qui sont très fortes chez les jeunes : intégrer ces évolutions pourrait être une solution pour fédérer et séduire des jeunes qui s'éloignent de cette offre.

Bien que les jeunes désertent quelque peu les associations classiques, le bénévolat n'est pas dans la situation véhiculée par les discours. La perception de la désaffection du bénévolat n'est pas liée à un problème quantitatif, mais qualitatif. Ce n'est pas la qualité des personnes qui est remise en cause, mais les modèles d'organisation. Les aspects réglementaires, la surcharge de contraintes administratives participent de ce sentiment. De plus, bien souvent, les jeunes adhèrent aux associations (en particulier sportives, mais aussi de loisirs en général) parce qu'ils trouvent leur compte sur le plan d'une consommation à moindre coût : les bénévoles ne sont plus de ce fait soutenus sur le plan symbolique, sur le plan des valeurs.

L'organisation des loisirs ne se limite pas aux structures associatives classiques : on observe que beaucoup jeunes se tournent vers des formes de loisirs auto-organisées. Il est important de ne pas tomber dans une opposition frontale entre formel et informel, entre organisé et non-organisé. Ces deux modes d'organisation peuvent cohabiter. Il s'agit de différents types d'organisation qui répondent aux besoins diversifiés de la jeunesse.

LES INTERROGATIONS DE L'ATELIER

Faut-il s'engager dans une forme de statut reconnaissant le bénévolat et quelle forme pourrait prendre ce statut ?

Par rapport à l'auto-organisation de certaines pratiques de loisir, il semble qu'une réglementation minimale soit nécessaire. Mais peut-il exister un type de réglementation qui ne se rapproche pas trop d'une forme de contrôle social ?

ELEMENTS DE REPONSES APPORTES PAR LA TABLE RONDE

Le statut des bénévoles.

Michel Baret relève une contradiction sinon une antinomie entre le terme de statut et le terme de bénévole : c'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ne sont pas allés vers un statut. D'ailleurs l'étymologie du mot bénévole renvoie à « celui qui veut bien ». « Qui veut bien quoi ? » : « qui veut bien faire pour rien ». Or un statut est quelque chose qui encadre, quelque chose qui définit, quelque chose qui crée des contours, avec des interdits et des points positifs : c'est donc totalement antinomique avec le bénévolat. De plus, il y a une échelle du bénévolat, note William Gasparini : il y a le bénévolat reconnu (bénévole engagé, situé dans l'organigramme d'une association et qui a un statut comme l'élus social par exemple) et le bénévolat non-reconnu (les parents qui amènent leurs enfants à leur rencontre sportive le samedi après-midi, par exemple).

Michel Baret observe que l'on tend vers la prise de mesures s'articulant autour de trois axes principaux : donner du temps, donner un peu plus d'argent (non pas pour récompenser l'engagement, mais pour faire fonctionner l'activité) et permettre aux bénévoles d'être véritablement présents. Gérard Stumbé estime ces mesures nécessaires : la possibilité de dégager du temps pour ces personnes est primordiale car la participation à des colloques et autres réunions sont des éléments d'auto-formation permettant aux bénévoles d'être plus opérationnels dans leurs activités.

Selon Michel Baret, la reconnaissance de l'engagement bénévole existe déjà et va être perfectionnée dans la loi de modernisation sociale par la validation des acquis professionnels et la validation des acquis bénévoles² (donc, ces engagements, pour peu qu'ils puissent être prouvés, attestés par un employeur, pourront servir à obtenir un certain nombre d'équivalences dans le domaine de la formation).

Jo Spiegel est partisan d'une évolution vers un statut clairement défini permettant de prendre en compte le capital temps et le capital compétence dans le processus de financement, mais, en même temps, d'avoir des exigences de formation : il faut aller vers une évolution de la prestation associative qui combine une exigence de professionnalisation, avec, et ce n'est pas contradictoire, des intervenants ayant envie de donner une tranche de leur vie en au service de l'enfant en contre-partie d'une formation et d'une reconnaissance sociale. Michel Baret note cependant que le chantier de la professionnalisation avait été ouvert par le ministre dans la loi sur le sport, mais que suite aux vives réactions suscitées et sous la pression des organisations bénévoles, syndicales etc., le dossier a été refermé : aucun bénévole ne veut qu'on l'oblige à suivre un certain nombre de formations, et surtout, que cette obligation soit assortie d'une interdiction d'exercer une activité bénévole s'il n'a pas obtenu les unités de valeurs ou les modules requis.

Les activités informelles.

Une ampleur nouvelle

William Gasparini remarque que les activités qu'on appelle autonomes, auto-organisées, sauvages et informelles ne constituent pas un phénomène nouveau, c'est l'ampleur qui est nouvelle. Cela correspond à un processus de désinstitutionnalisation, de désaffiliation dans le sens où, auparavant, on pensait que les institutions avaient pour fonction première l'intégration ou la socialisation (c'est ainsi que Durkheim définissait l'institution). Or, actuellement, la socialisation passe par d'autres milieux, d'autres activités de type informel. Ainsi la sociologue Danièle Hervieu-Léger a travaillé sur les sectes où l'on remarque une fuite de l'institution Eglise et notamment de certains types d'Eglises. Une dérégulation du marché de « l'offre de salut » entraîne l'adhésion de plus en plus de personnes à de nouvelles formes de croyances comme le new-age et des dérives sectaires dans certains mouvements. Il y a une fuite des institutions : on se retrouve dans un système qui est valorisé par la consommation, un système assez libéral finalement, où des groupes veulent s'auto-organiser et fonctionnent par l'exclusion des non-initiés et des personnes qui ne correspondent pas, qui ne portent pas la marque, etc..

Réglementer les activités informelles

Chloé Wagner remarque que les pratiques informelles naissent de la volonté de ne pas être encadré, donc qu'une réglementation irait totalement à l'encontre de cette motivation. Toutefois une réglementation minimale semble nécessaire notamment au regard des normes de sécurité minimales pour certaines pratiques (pour le roller par exemple). William Gasparini s'interroge sur la pertinence de réglementer, sachant que les jeunes fuient un système de contraintes et veulent être libres. Le problème est que la liberté crée, à *un moment, des*

² « Toute personne qui a exercé pendant au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré, au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur »: texte transmis au sénat la 14 juin 2001 (projet de loi de modernisation sociale).

problèmes de pollution, des problèmes de respect de la loi : les récentes discussions sur les rave-parties (ou free parties) sont un bon exemple de ces hésitations et de la volonté d'auto-organisation.

Stève Duchêne pense qu'un travail sur une réglementation des pratiques informelles, bien que difficile à cause d'une population située hors milieu associatif, serait certainement très intéressante dans la mesure où elle pourra être le lieu de débats sur des questions beaucoup plus globales. Ainsi si on décide un jour de mettre en place une réglementation, tous ces pratiquants qui ne sont pas membres d'associations pourront participer au débat et la discussion permettra de donner une image différente de ces pratiques.

Atelier 3

COMMUNIQUER AVEC LES JEUNES

L'information institutionnelle traditionnelle ne touche qu'une faible partie de la jeunesse. Les lieux d'information sont méconnus de la majorité des jeunes.

Informier n'est pas communiquer : faut-il aller à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie et transmettre l'information à partir d'une écoute préalable ? Quelles formes donner à cette information ?

Personne-ressource

Pierre Freyburger est conseiller général et maire-adjoint de la ville de Mulhouse. Il est connu pour être un élu proche des habitants et à leur écoute. Il sera donc intéressant de savoir ce que signifie pour lui, en tant qu'élu, communiquer avec les jeunes.

Témoin-jeune

Stève Duchêne est membre du CDJ depuis sa création en janvier 1998. Il a été élu par ses pairs pour représenter le CDJ au Conseil National de la Jeunesse (il est le suppléant de Chloé Wagner – atelier 1). Sur le plan professionnel, il est animateur de prévention à Lutterbach et s'occupe notamment du conseil des jeunes.

Mais il est aussi engagé dans divers mouvements dont le comité Kosovo. Avec J.Y. Carlen et J. Ehrhart, il a écrit un ouvrage sur cette question : *Ibrahim Rugova. Le frêle colosse du Kosovo* (Desclée de Brouwer, 1999).

Animateur

Martine Saenger, ingénieur social.

Secrétaire

Achim Trenklé, responsable du service animation urbaine à Soultz et vice-président du CIJA (Centre d'Information Jeunesse Alsace). Il a notamment mis en place à Soultz un Point Information Jeunesse qui fonctionne depuis plusieurs années.

LES IDEES FORCES DE L'ATELIER

La jeunesse révèle la diversité et la complexité de la société : les demandes versatiles (« zapping » et immédiateté) des jeunes sont le reflet de la façon dont fonctionne notre société actuellement. Par ailleurs, l'enquête a montré que ce que l'on nomme "la jeunesse" est en fait un conglomerat de groupes sociaux et culturels très variés ayant, en particulier dans le domaine des loisirs, des pratiques souvent fort différentes. Face à ces jeunes, il faut offrir une diversité de réponses.

Lorsqu'on entreprend un travail sur la communication avec les jeunes, il faut essayer de ne pas projeter uniquement notre vision du monde, mais tenir compte de la réalité des jeunes, de leur perception de la réalité.

Il est nécessaire de rétablir la confiance entre les intervenants et les jeunes. Mais la communication ne passe pas seulement par l'ensemble des activités proposées par les institutions ; le dialogue et la communication avec les jeunes ne relèvent pas que des

professionnels. L'ensemble de la « société civile » doit communiquer avec les jeunes, aller au-devant de la jeunesse, les lieux d'échanges informels en sont l'occasion. Recréer ce lien entre les adultes et les jeunes permettrait de rétablir une régulation sociale, sorte de version positive de la « pression sociale ».

Deux temps coexistent : un temps court et un temps long. D'un côté, il faut mener des actions auprès des jeunes sur une échelle de temps longue, et, d'un autre côté, on se doit d'apporter des réponses rapides. Au-delà du constat de cette nécessité d'une double échelle de temps, il faut reconnaître que la gestion n'est pas aisée, en particulier en ce qui concerne les réactions face à la demande d'immédiateté.

LES INTERROGATIONS DE L'ATELIER

Quelle est la place des professionnels ? Ont-ils déserté le terrain ou la commande est-elle mal définie ?

Il y a un manque de coordination des différents dispositifs, un cloisonnement des institutions : comment sortir d'un développement séparé (famille, enfance, jeunesse) ?

ELEMENTS DE REPONSES APPORTES PAR LA TABLE RONDE

Les élus et les professionnels

La place des élus

Michel Baret observe que les élus font depuis un certain nombre d'années, des tentatives louables tout comme l'Etat avec un bilan contrasté ; il faut se garder de porter des jugements définitifs car ce sont là des démarches relativement récentes et nouvelles. Il faut observer les impacts et les résultats des politiques, mais il faut surtout évaluer honnêtement ce à quoi on est arrivé et ce qu'il est nécessaire d'entreprendre pour parvenir à de meilleurs résultats.

Pour Jo Spiegel, il est fondamental de partir du diagnostic et du projet. Derrière le projet, il y a une volonté politique qui est du ressort des élus. Ensuite, il y a une mise en pratique et celle-ci se fait avec des partenaires. La volonté politique des élus est de mettre en place des dispositifs, un environnement, d'être un facilitateur et de travailler avec les structures existantes sur la base d'un contrat et d'objectifs partagés, l'objectif prioritaire étant la prise en compte et l'apport de solutions aux problèmes rencontrés par les jeunes. C'est donc un acte de confiance des élus qui ne souhaitent pas instrumentaliser une structure, mais être partenaire. Une des formes les plus porteuses pour Jo Spiegel est le contrat, la convention entre une ville qui définit sa politique et qui met en œuvre les moyens financiers, et le partenaire, la structure qui a l'assurance de s'engager dans la durée et sur des objectifs partagés. Il y a donc une part politique-technique dans la démarche de l'élu et une part technico-politique dans la démarche du professionnel, de l'opérateur. L'élu n'a pas à se substituer à l'opérateur et l'opérateur n'a pas à se substituer à l'élu : un équilibre doit être trouvé.

Les attentes des jeunes

Gérard Stumbé note que l'on essaie souvent de définir un projet par rapport à la globalité de la notion « jeune ». Or, comme nous l'avons remarqué, c'est une notion dont la définition fluctue car les attentes de cette population évoluent rapidement: c'est peut-être ce qui explique que l'on n'a pas une vision claire de la demande. C'est aussi la raison pour laquelle les dispositifs doivent comporter dans leur conception même une certaine souplesse afin qu'ils puissent s'adapter à l'évolution de la demande.. Pour Jean-Luc Reitzer, les rencontres formelles, mais

aussi et surtout les rencontres informelles sont l'occasion de déterminer les attentes des jeunes. C'est ensuite le rôle de l'élu et du professionnel de les retranscrire à l'échelon institutionnel.

Sortir d'une logique de cloisonnement.

Une meilleure coordination pour plus d'efficacité

Jo Spiegel considère que notre pays est encore sur une logique d'empilement des politiques, sur une logique administrative, donc sur une logique de cloisonnement des tranches de vie ; il est donc nécessaire de refonder le puzzle institutionnel. Au travers de la territorialisation et de la contractualisation, il est possible de mettre en lien les différents ingrédients qui composent la vie des jeunes au quotidien : les questions du logement, du transport, de l'accès au savoir, de l'accès à l'emploi, des loisirs. S'atteler à une telle tâche suppose de réfléchir sur des territoires pertinents concernant la jeunesse: comment concilier, en vue d'une contractualisation, le territoire pertinent avec le territoire vécu et associer l'ensemble des partenaires (sans quoi on est totalement éloigné de la question de la lisibilité des jeunes par rapport aux pouvoirs publics) ? Quels sont les espaces de proximité : faut-il une politique de quartier dans une cité qui se veut républicaine ? Est-ce qu'il faut une réponse au niveau communal ? Quelles réponses apporter au niveau intercommunal ? Ainsi, pour Jo Spiegel, il faut aller vers une politique à guichet unique en direction des jeunes pour permettre de répondre à la diversité des besoins. Ceci suppose une mise en réseau de ce qui existe déjà ; celle-ci doit partir des jeunes, de leurs centres d'intérêts, de leurs préoccupations, de leurs chemins domicile-travail, domicile-lycée etc. Michel Baret rejoint Jo Spiegel sur ce point : une communication améliorée, une coordination plus effective entre élus et Etat et des politiques franchement complémentaires (à la fois dans les diagnostics, dans les moyens à mettre en œuvre et dans les résultats) dans certains domaines permettraient d'améliorer les résultats des actions engagées.

Gérard Stumbé pense au contraire que les partenariats existent et que les moyens financiers sont là : s'il y a quelque part des acteurs qui ne savent pas comment se positionner, c'est qu'il y a un malaise du terrain.

Les difficultés de la tâche

Jo Spiegel compare cette tâche à une révolution institutionnelle. William Gasparini rappelle que cette problématique est complexe : elle génère des conflits qui peuvent être non seulement politiques, mais aussi d'autre nature (il y a aussi des enjeux économiques). Le jeu des acteurs locaux détermine la présence ou l'absence de politiques sportives ou de jeunesse. Ainsi certaines régions ont des politiques sportives alors que ce n'est pas une compétence attribuée par la loi de décentralisation, et inversement, certains départements n'ont pas de politique sportive alors qu'elle est de leur ressort. Michel Baret ajoute que la loi sur la décentralisation précise qu'il n'y a plus de tutelle d'une collectivité sur une autre, or qui dit politique complémentaire dit forcément partage de compétences.

Atelier 4

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE LOCALE DE LA JEUNESSE

Comment organiser la collectivité sur les plans politique et administratif : faut-il créer un adjoint à la jeunesse, un service de la jeunesse, alors que la jeunesse est concernée par tous les secteurs des politiques locales ? Faut-il et peut-on associer les jeunes à la définition des politiques locales et comment ? Faut-il aller vers une politique intercommunale en direction des jeunes ?

Personne-ressource

Daniel Schicca est maire-adjoint de la ville de Saint-Louis pour la culture et la jeunesse. Il s'occupe notamment depuis 10 ans du Conseil Consultatif des Jeunes de Saint-Louis dont il a été le fondateur. En dehors de cette volonté de la municipalité, par la présence d'un tel conseil, d'être à l'écoute des jeunes, sa présence est d'autant plus intéressante que, pour mieux définir sa politique, la commune a volontiers recours à des cabinets d'expertise pour évaluer les besoins des habitants et des associations. Enfin, la commune est en pleine réflexion sur la structuration politique et administrative des questions de jeunesse : celles-ci ne demandent-elles pas une certaine transversalité ?

Témoin-jeune

Céline Krugler était membre du CDJ pendant deux années (1998 et 1999) au titre de son engagement au sein du MRJC (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne), et notamment de ses instances départementales, mais elle animait également une équipe locale. Sa bonne connaissance des nombreux problèmes spécifiques aux jeunes ruraux pourra être d'une grande utilité pour ne pas oublier cette frange de la population jeune. Elle est aujourd'hui étudiante à Strasbourg en géographie.

Animateur

Denis Schmitt est le directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Secrétaire

Alain Cantarutti est le directeur de la MJC de Lutterbach.

LES IDEES FORCES DE L'ATELIER

Une politique jeunesse n'est pas seulement une série d'actions, ce n'est pas non plus uniquement la question du temps libre : ce doit être une approche globale. Quatre propositions se dégagent pour l'organisation de la structuration d'une politique jeunesse :

- la transversalité : c'est-à-dire avoir la volonté politique de réunir tous les acteurs d'un même territoire, qu'ils soient politiques, associatifs, professionnels, ainsi que les jeunes, dans un même collectif. Et ce doit être celui-ci qui détermine ce qu'est une politique jeunesse.
- la question de la durée, du temps : lorsque l'on parle d'une politique jeunesse, on parle d'un temps particulier. D'une part, les jeunes qui participent à la construction d'une

politique ne voient pas les résultats de leurs actions : ils ne sont plus jeunes lorsque les grands projets se réalisent. D'autre part, on ne peut occulter une certaine spécificité du public jeune : ils attendent des résultats rapidement.

- la nécessité d'avoir un regard extérieur, un expert dans la mise en place d'une politique jeunesse ; ce regard permet d'apporter des compétences supplémentaires pour conseiller les responsables et acteurs des politiques jeunesse et de poser un regard plus distancié par rapport aux enjeux locaux. De plus, la démarche y gagne en crédibilité.
- la place de l'animateur : il est la personne qui doit faire le lien, la médiation entre les jeunes, les adultes et les responsables.

La genèse d'une politique s'organise souvent autour de la gestion de conflits, de difficultés. Il faut savoir rebondir sur ces problèmes pour mettre en place une dynamique, une politique jeunesse, utiliser ces difficultés pour construire du collectif, pour construire du global. Ainsi les problèmes sont souvent l'entrée par laquelle on s'intéresse à la jeunesse, mais une politique jeunesse, ce n'est pas que s'occuper des cas qui posent problème.

Face à la question « comment associer les jeunes à la construction d'une politique locale de la jeunesse ? », deux idées se dégagent :

- Les adultes doivent bien réfléchir à leur position : ils doivent être crédibles face aux jeunes, ils doivent savoir parler, écouter, et ainsi considérer les jeunes comme de vrais partenaires et surtout être honnêtes dans leur démarche, ce qui signifie être en capacité : de poser des limites, de poser les enjeux et de ne pas faire rêver pour que les choses s'écroulent tout de suite après.
- La politique jeunesse se construit dans l'action : on ne peut se permettre, contrairement à d'autres domaines, de réfléchir à une politique pendant quelques années pour ensuite seulement la mettre en œuvre. Une politique jeunesse, c'est un processus de recherche-action : il doit y avoir une interactivité permanente entre le terrain et la politique. Collectivement et avec les jeunes, on doit « faire », « évaluer », « reconstruire » et faire évoluer les projets.

LES INTERROGATIONS DE L'ATELIER

On ressent la présence du Conseil Général du Haut-Rhin dans l'action autour de l'information, autour des collèges, de la prévention spécialisée etc., mais on ne sent pas de volonté ou de présence réelle sur l'accompagnement dans les territoires des politiques jeunesse. Il n'est pas question de proposer la création d'un dispositif supplémentaire, mais ne pourrait-on pas associer les opérateurs au dispositif lorsqu'on élabore une définition d'une politique sur un territoire car, après tout, ce sont eux qui sont au contact de la jeunesse quotidiennement ? Est-ce que le Conseil Général du Haut-Rhin ne pourrait pas être plus présent sur le champ de la politique jeunesse dans les territoires ?

Quelle place veut-on donner aux jeunes dans la vie politique locale et la vie associative en terme de formation des jeunes, mais aussi en terme de formation des adultes pour que ceux-ci soient réellement en capacité de donner une place aux jeunes ?

Eléments de réponse apportés par la table ronde

Quelles structures pour quelles réponses : la question du niveau d'exécution

L'action du Conseil Général

Jean-Luc Reitzer affirme que le Conseil Général s'est beaucoup investi dans des actions transversales en direction des jeunes. Aujourd'hui, le Conseil Général a l'intention de se baser surtout sur **une politique de développement local**, celui-ci existant en Alsace depuis 1984 dans le cadre des contrats de plan état-région. Le Conseil Général se base sur l'action des acteurs locaux, c'est-à-dire sur les structures intercommunales, pour développer sur un territoire des initiatives en faveur des jeunes : ils doivent organiser le débat avec les responsables associatifs et les animateurs jeunes. Le rôle du Conseil Général est ainsi, selon Jean-Luc Reitzer, celui d'offrir les outils nécessaires aux territoires, d'aider les acteurs locaux à mener une politique en faveur des jeunes et non de superposer les structures. Par le développement local et des approches thématiques qui prennent en compte les différents aspects du développement d'un territoire, le Conseil Général essaie d'atteindre cet objectif.

Un nouveau contexte

Michel Baret remarque que l'on demande à l'Etat de se limiter en termes de personnel et de moyens : les moyens ont tendance à passer du côté des élus et des collectivités locales. Il n'est donc plus question, ni peut-être intéressant, de fonctionner, tel qu'il y a trente ans, avec un Etat très présent. Ce qui ne veut pas dire que l'Etat doit être totalement absent : il a toujours un rôle d'impulsion, de conseil, d'expertise. William Gasparini explique que, depuis les années 90, nous sommes dans un contexte de dénigrement, de critique des services publics au profit de structures plus légères, voire de collectivités, les services publics sont qualifiés de structures ringardes et centralisatrices. Jeunesse et sports s'inscrit aussi dans ce mouvement. Mais, quelque part, les services publics permettent l'égalité territoriale et une certaine forme de solidarité dans le sport et dans d'autres domaines. Il faut ainsi replacer ce qui est dit dans un contexte d'une forme de pensée, qui nous fait croire, que les services publics doivent disparaître. William Gasparini pense que les services publics doivent subsister et, en même temps, il faut qu'ils travaillent avec les collectivités puisque les services publics se trouvent sur les dimensions du local et du national.

Quel niveau d'exécution ?

Michel Baret estime que le niveau d'exécution le plus performant est celui qui met le moins d'intermédiaires possible entre l'utilisateur et le décideur : moins il y a d'intermédiaires, plus la réponse est rapide, plus on est au contact des réalités et des personnes. Gérard Stumbé va dans le même sens : la structure la plus adaptée est celle qui permet de rendre les enjeux mesurables, contrôlables, visibles, opérationnels. Jean-Luc Reitzer estime ainsi que le niveau le plus pertinent, pour développer des actions en faveur des jeunes sur un territoire, est celui de l'intercommunalité.

Lisibilité et identification

Michel Baret identifie un reproche majeur qu'on peut faire aux pouvoirs publics, aux collectivités et à toutes les structures qui participent à la mise en place ou à la gestion des politiques jeunesse : le manque de lisibilité, qui est la conséquence de l'empilage des structures, ou la multiplication des comités de pilotage, selon Gérard Stumbe. Si l'on pouvait mieux coordonner les politiques, on aboutirait à des politiques plus lisibles et certainement

plus efficaces. Jean-Luc Reitzer reconnaît qu'il y a une question d'identification, mais il n'est pas question d'apposer le logo du Conseil Général sur toutes les manifestations soutenues dans le cadre de la charte de développement local et du contrat de développement local. Le Conseil Général souhaite avant tout apporter soutien et aide aux acteurs locaux (c'est-à-dire aux élus et aux animateurs jeunes) pour qu'ils puissent mener les actions souhaitées sur leur territoire.

Associer les jeunes

Comment faire participer les jeunes dans un contexte où les projets peuvent prendre beaucoup de temps avant d'aboutir, et, où il y a de nouveaux territoires de l'action qui s'emboîtent au-delà des périmètres et des frontières habituelles ? Alain Vulbeau propose de mettre en scène le fait que les jeunes deviennent des acteurs de l'espace local. Au lieu que l'information et la communication soient produites par les acteurs habituels, elles peuvent être produites par les jeunes eux-mêmes. Cette démarche présente deux avantages : d'une part elle permet aux jeunes de découvrir ces nouveaux espaces de l'intervention, et d'autre part elle permet de remplir le temps nécessaire à la réalisation des projets. Il est aussi possible de valoriser les nouveaux espaces de l'action institutionnelle (les communautés de communes, etc.) et les nouveaux espaces des jeunes eux-mêmes : un simple artifice de communication peut permettre de valoriser l'espace symbolique des jeunes.

« Entre sciences sociales et politiques locales de la jeunesse : une question de méthodes »

par M. Alain VULBEAU - maître de conférences à l'Université Paris X

Ce colloque m'apparaît comme particulièrement pertinent car il organise la rencontre de deux catégories d'intervenants relativement distinctes dans ce qu'elles ont à faire, dans leurs modes de formation et d'action avec, d'un côté, les acteurs des politiques publiques, et, de l'autre, les chercheurs. Cette initiative permet de travailler ensemble, et fournit aux chercheurs l'occasion de se rendre utiles.

Mon intervention consacrée à l'interaction entre sciences sociales et politiques locales de la jeunesse, suivra le plan suivant :

Dans une première partie, je ferai un panorama des disciplines des sciences sociales en donnant de brèves illustrations, des sortes de cartes postales, de chaque usage qui a pu en être fait et en vous citant aussi quelques noms de chercheurs, mais je renvoie aussi à une bibliographie (cf. *infra*).

En deuxième partie, je vous parlerai de l'apport des sciences sociales et humaines par rapport aux questions de jeunesse, en m'intéressant d'abord, à la notion de jeunesse, puis à celle de socialisation qui me semble très importante et souvent sous-estimée. Ainsi, nous réfléchirons à la façon dont on pense et on classe la jeunesse, mais aussi à la façon dont la jeunesse participe d'un groupe social à travers ces questions de socialisation.

La troisième partie concernera l'usage direct des sciences sociales dans les politiques publiques. Et je vous parlerai d'une méthode qui permet d'intégrer l'ensemble de ces apports, que ce soit par rapport au diagnostic, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de ces politiques. Cette méthode permet d'intégrer les apports de tous ceux – les équipes et les acteurs des politiques publiques – qui font usage des sciences sociales à différents niveaux de l'action. Il s'agit de la « *recherche-action* » qui permet effectivement de travailler dans un temps long et articulé sur les différents niveaux de l'action.

Ensuite, et ça sera ma **dernière partie**, je vous parlerai aussi de ce que les sciences sociales ne peuvent pas faire pour les politiques publiques, et ce qu'elles ne peuvent pas faire ; c'est faire de la politique, en tout cas, faire de la politique publique. Il est évident que les sciences sociales ne sont pas neutres, qu'elles prennent parti, et que, ne serait-ce que par les méthodes qu'elles affichent, peuvent se situer dans tel ou tel espace. Ce n'est pas le travail des sociologues de choisir des orientations politiques, mais, j'essaierai de montrer en quoi les chercheurs peuvent aider à dégager les différents types de choix qui peuvent exister.

Et puis, j'essaierai de conclure autour de la question de *l'inscription des jeunes*, une idée qui me paraît importante à propos de la place de la jeunesse dans notre société. En fait inscription, ça veut dire quoi ? ça veut dire que, soit la place des jeunes est déjà inscrite matériellement et symboliquement dans des registres d'une institution, qui a prévu une place pour la jeunesse, soit, cette place est prévue pour certains jeunes seulement. Soit cette place n'est pas prévue du tout par l'institution. Et face à cela, d'autres formes d'inscription existent aujourd'hui et nous devons nous y intéresser : ce sont les formes d'auto-inscription des jeunes, c'est-à-dire les formes où l'inscription est une interaction entre les jeunes et leur milieu, et où elle ne correspond plus seulement à l'attente de la mise en oeuvre des moyens des institutions.

I. Panorama des disciplines des sciences sociales

Pour simplifier mon exposé, quand je parlerai des sciences sociales, cela inclura toutes les sciences humaines et sociales, et on va admettre que c'est à peu près la même chose puisque les grands objets des sciences sociales et humaines, ce sont les "gens", c'est aussi vague qu'évident, c'est l'humain.

Alors ce sont les gens, soit pris tous seuls, c'est-à-dire les individus, soit pris dans des petites configurations qui peuvent être des groupes informels ou des groupes formels, comme les associations tout à l'heure. Ça peut être aussi des grands groupes, des grands ensembles comme « les Français » ou "les ouvriers" par exemple. Par rapport déjà à ces entrées – individus, petits groupes, grands groupes -, on trouve plusieurs disciplines. Vous les connaissez : la psychologie ou la psychanalyse s'intéressent aux individus avec ce qu'ils sont et les conflits qu'ils peuvent avoir en eux. Ça peut être la psychosociologie, la sociologie, qui sont des regards sur les groupes dans leurs dynamiques, leurs structurations, leurs déterminations. Ça peut être aussi l'ethnologie qui s'intéresse aux groupes qui sont "là-bas" mais qui, depuis quelques temps, reviennent, concourent à comprendre différemment les singularités des groupes d' "ici". Je peux donner un exemple de ces travaux, en matière de jeunesse par exemple : Serge Lesourd, psychanalyste, psychologue clinicien, qui a fait plusieurs ouvrages sur les jeunes, sur la violence, sur les adolescentes. Vous connaissez évidemment les travaux de François Dubet et d'Olivier Galland : des chercheurs qui ont travaillé sur les jeunes pris dans des grands ensembles sociaux en déclin (comme la classe ouvrière) ou de grandes reconfigurations individuelles et sociales (comme l'individualisme des moeurs). Par rapport à l'ethnographie, David Lepoutre a fait une étude sur les jeunes d'une cité de la banlieue parisienne. La diversité de ces approches permet d'en savoir un peu plus sur les jeunes, sans se limiter à ce qu'ils ont l'air d'être ou à des stéréotypes, mais en posant l'idée qu'il faut s'intéresser à ce qui les détermine, à ce qui les motive, à ce qui agit sur eux, à ce qu'ils pensent et à ce qu'ils font.

Il y a une autre entrée par rapport aux sciences sociales, qui est un peu plus dégagée des personnes et s'intéresse à d'autres données, comme l'espace, la géographie. Jean-Pierre Augustin a fait des travaux sur les jeunes dans la ville, à travers leurs activités institutionnelles prescrites par les structures de loisirs. Il a dirigé un livre sur le surf, et on voit, à travers ses analyses et celles d'un groupe de chercheurs, que cette pratique déconstruit totalement le rapport au sport, le rapport à l'espace, le rapport à certaines valeurs, le rapport à l'organisation sportive. En effet, le surf c'est le monde de la glisse, de la mobilité, de l'aisance. Ce qui est contradictoire avec les valeurs et les pratiques de certains acteurs qui ne parlent que de racines, d'enracinement, de traditions, d'être dans son village, dans son terroir, etc. ; faire du surf, c'est être en haut de la vague et ne pas s'arrêter, ne pas être figé.

Un autre axe après l'espace, c'est le temps. Jean-Pierre Augustin et Jacques Ion ont fait un travail sur les institutions de jeunesse depuis un siècle, aussi bien dans le sport que dans le domaine des loisirs. Et effectivement, le temps, l'histoire, ça aide à se rendre compte qu'il y a eu d'autres jeunesses à d'autres époques, et que certaines choses que l'on croit nouvelles – en particulier certaines inquiétudes qu'on peut avoir sur les jeunes – finalement ont concerné aussi d'autres générations. Certaines solutions, que l'on croit miraculeuses ont déjà été appliquées dans le passé notamment dans le traitement de la délinquance. Donc l'histoire, dans cet exemple-là, c'est une aide concrète, pour savoir reconnaître et tenir compte d'expériences passées.

Pour terminer ce premier aperçu, on peut s'intéresser aussi à autre chose qu'à des états, des diagnostics, c'est-à-dire à des études qui font le point à un moment donné, mais on peut

s'intéresser aussi à des mouvements, à des processus comme, par exemple, la production économique. Chantal Nicole-Drancourt et Laurence Roulleau-Berger étudient le rapport des jeunes au travail et notamment à leurs capacités d'invention pour s'insérer, d'autres ont pu s'intéresser à la régulation juridique ou normative comme Robert Cario, criminologue qui travaille sur les questions de transgression de normes. On peut s'intéresser évidemment aussi à la citoyenneté, à l'engagement politique, et à la socialisation politique comme Anne Muxel. Des figures, des objets, des processus, des mouvements : on pourrait dire que les sciences sociales et en particulier sur les questions de jeunesse, ont, comme on dit familièrement, *de la bouteille*, ont des méthodes, ont même d'une certaine manière *fait leurs preuves*, et je pense qu'il y a de la matière pour qui veut s'y intéresser.

II. Apports des sciences sociales sur la question de la jeunesse

Je vais aborder cette thématique de l'apport des sciences sociales à partir de l'exemple de la sociologie. Qu'est-ce que la sociologie permet de savoir sur les jeunes ? De quelles manières peut-elle classer la jeunesse ? Je vais vous présenter trois façons de classer la jeunesse en me référant aux travaux de Gérard Mauger et d'Olivier Galland. Ces classements sont en débat et reflètent des modes de recherche différents.

Un premier classement serait de considérer que finalement la jeunesse, ce n'est pas vraiment une catégorie en soi. « Jeune » n'est plus alors un substantif mais reste un adjectif qualificatif. Ce n'est pas un mot plein et complet qui renvoie à une chose. Et donc, en définitive, quand on s'intéresse aux jeunes, il faut toujours dire : "les jeunes" plus un substantif : ça peut être les jeunes filles et les jeunes hommes si on parle du genre. C'est une façon de qualifier la jeunesse et de dire que ce qui est déterminant ça n'est pas d'être jeune mais d'être soit une femme, soit un homme parce qu'il y a des questions spécifiques, des traitements spécifiques, des positions, des statuts, des évolutions qui ont à voir avec le positionnement dans le genre.

On peut aussi identifier les jeunes en fonction de leur classe sociale (comme dans la recherche qui a été présentée ce matin) : jeunes de milieux populaires, jeunes des milieux bourgeois, jeunes des milieux intermédiaires. Dans ce cas, il n'y a pas des jeunes "tout court", il y a des jeunes ouvriers, ou enfin, des jeunes dont les parents appartiennent à telle ou telle classe sociale. On peut supposer dans ces cas-là que ça va apporter là aussi un certain nombre de pratiques, de conditionnements, de références, de valeurs.

L'ethnicité est un autre élément de classement : c'est être alors jeune de quelque part "ayant des origines", jeune français, jeune maghrébin, jeune alsacien, jeune francilien, etc.. . Se posent diverses questions qui renvoient à la "visibilité" de certaines communautés, au statut qui leur est fait. Comme le remarquait Catherine Neveu, dans certains lieux, les "jeunes", ça veut dire jeunes maghrébins (cf., son texte dans "La jeunesse comme ressource").

Ce classement ferait penser qu'on est jeune, mais *jeune quelque chose....* qu'en définitive le mot jeune n'a plus beaucoup d'importance. Personnellement, je pense que la question de la jeunesse a toujours une importance, ne serait-ce que parce que les conditions qui sont faites à chacun de ces groupes, suivant l'origine, suivant la classe sociale, suivant le groupe sexué, sont aussi en évolution. Si cela renvoyait à des statuts définis et définitifs surtout, effectivement le mot "jeune" n'aurait pas beaucoup d'importance puisque cela serait simplement la période de préparation pour devenir un adulte, qui existe déjà, dont le modèle existe déjà. Or le problème, c'est qu'actuellement les jeunes femmes ne vont pas devenir les femmes des générations précédentes, les jeunes hommes non plus d'ailleurs ; avec la parité, il va y avoir de nouveaux statuts, de nouvelles façons de se comporter qui ne sont pas encore éprouvés actuellement. De même, dans une génération, dans deux générations, les questions

des "jeunes issus de l'immigration" ne se poseront plus de la même manière, puisqu'on peut supposer que la question obsédante des origines aura elle-même évolué. Quant aux classes sociales, on sait que des milieux industriels ont été totalement bouleversés et que, bien sûr, on peut être un jeune de milieu ouvrier ou de milieu appartenant à une catégorie oeuvrant dans tel secteur industriel, mais si le secteur industriel n'existe plus, il va bien falloir faire quelque chose d'autre, donc inventer quelque chose.

Une deuxième manière de classer les jeunes, est de les considérer en fonction d'une classe d'âge bien définie: on est jeune parce que l'on a entre 12 et 24 ans, entre 13 et 17, ou entre 15 et 25, ou 16 et 25 ans, etc.. Là, ce sont des critères extérieurs aux jeunes qui définissent la jeunesse. Et en général, ce sont des critères d'institutions. On peut prendre un exemple tout simple : les transporteurs en Ile-de-France, font une carte qui s'appelle « Imagin'R ». Cette carte de transport est pour les 12-25 ans. Si on a 11 ans ça ne marche pas, si on a 26 ans, ça ne marche pas non plus, même si on est collégien ou étudiant ou usager des transports, ça ne marche pas. De même, tel type d'allocation, tel type de bourse, ou tel type de financement, sont prévus en fonction de l'âge. Par rapport à cela, j'attire simplement l'attention sur le fait que ce classement est objectif et permet de ne rater personne : tous ceux qui rentrent dans la tranche d'âge sont des « ayant droit » à ce moment-là de cette catégorie et de ces avantages. Cependant, cela va en même temps « découper » les publics suivant les fonctions, les logiques, les professionnalités, les équipements, les budgets, etc. C'est-à-dire qu'il y a des jeunesses : la jeunesse de tel ministère, il y a la jeunesse de tel service social, il y a la jeunesse de telle commune, il y a la jeunesse de tel niveau territorial, de tel département, etc. c'est-à-dire que chaque institution va avoir sa jeunesse. Ce qui ne pose pas de problèmes quand les institutions fonctionnent de manière isolée mais quand on travaille en partenariat, il est évident que l'on se retrouve devant une jeunesse, qui est relativement éclatée, qu'il faut renégocier, peu ou prou, les frontières des âges et des spécificités. Quand on raisonne à partir des institutions sanitaires, le jeune dont on parle, à partir de l'épidémiologie, est un jeune qui est malade, c'est un jeune affaibli dont il faut s'occuper. Alors que si on parle à partir d'institutions de loisirs ou de citoyenneté, le jeune dont on parle est un jeune qui est actif, qui s'occupe des autres. Si on est dans la prévention et dans la sécurité, c'est un jeune en danger ou dangereux, un jeune délinquant. Là encore c'est un autre état d'esprit. C'est une première idée peut-être pour les institutions qui s'occupent des jeunes, de se demander : au fond si on fait des portraits robots des jeunes dont on s'occupe, comment apparaissent-ils ? Des portraits robots, pas seulement sur le look et l'apparence, mais portraits robots sur l'état d'esprit : quels types de jeunes accueille-t-on en fait ? Comment les reçoit-on ? C'était là la deuxième manière de considérer les jeunes en en faisant une catégorie d'âge.

Une troisième entrée, c'est de définir les jeunes, non pas à partir de l'extérieur, mais à partir des jeunes eux-mêmes. On peut définir les jeunes à partir d'une auto-définition, et ce sont les jeunes qui vont définir leurs contours et leurs caractères, qui vont définir leur périmètre si l'on peut dire. Ils définissent la classe d'âge eux-mêmes et on observe alors un décalage par rapport aux institutions. Il va y avoir une auto-définition des besoins et des désirs : on voit alors arriver des jeunes qui veulent faire du hip-hop, du skateboard, qui veulent aller faire une expédition au Mali ou ailleurs. Ce sont eux, qui définissent, ce qu'ils ont à dire, ce qu'ils veulent. Il peut aussi y avoir aussi auto-définition de compétence : non seulement, il peuvent vouloir faire les activités dont ils ont défini la pertinence, mais, ce sont eux-mêmes qui vont devenir leurs formateurs. Quand je dis « eux », ce n'est pas forcément celui qui demande, mais c'est dans le même groupe d'âge où l'on retrouvera le champion de skate, le breaker de hip-hop, le champion de jeu de rôles, etc., tout cela du fait de l'auto-définition. Evidemment. Cela bouscule les deux autres catégories dont je viens de parler : à la fois les catégories qui

reprennent l'assertion de Pierre Bourdieu, « *la jeunesse n'est qu'un mot* », c'est-à-dire la jeunesse ne se définit pas vraiment autrement que par des appartenances sociales. Cela bouscule aussi la jeunesse, qui ne serait définie que de l'extérieur, à partir de besoins objectivés et normés. Là, c'est une jeunesse qui se définit de l'intérieur.

Alors quelle est la bonne solution ? Quel est le bon classement ? Quelle est la bonne méthode ? Il y a des chances pour que les décideurs, les acteurs des politiques publiques, les professionnels, soient obligés de toujours travailler avec les trois en même temps. Donc l'intérêt, ce n'est pas de se dire seulement, qu'on a choisi l'une plutôt qu'une autre, c'est de s'interroger sur les définitions qui se sont imposées comme des évidences et sur les définitions qui sont latentes. Je vous donne un petit exemple rapide. Parmi les chercheurs sur la jeunesse, et en particulier sur le thème des violences des jeunes, Christian Bachmann et Nicole Le Guennec ont écrit en 1997 un ouvrage qui s'appelait « *Autopsie d'une émeute urbaine* » qui suivait l'ouvrage « *Violences urbaines* » (1996). Ils parlaient justement d'une émeute en banlieue parisienne, et ce qu'ils mettaient en avant c'est que, au soir de l'émeute, tout à coup le maire de la commune a dit « je veux voir les jeunes ». Au pied levé, les animateurs, les professionnels de la jeunesse, les éducateurs de rue, etc... ont dû trouver des jeunes, alors que le maire s'en fichait totalement auparavant et n'avait jamais voulu les rencontrer. Là, parce qu'on parlait de sa commune dans les médias et qu'il y avait le feu, tout à coup il voulait voir les jeunes, il voulait discuter avec eux, il voulait savoir ce qu'ils voulaient. Donc que s'est-il passé ? Il pensait que la jeunesse, ça n'existait pas d'une certaine manière, que la jeunesse était "familialisée" ou scolarisée, qu'elle était toujours quelque part dans un espace encadré. Il s'est rendu compte que la jeunesse n'était pas quelque part, mais qu'elle était urbanisée, qu'elle était dans la ville. Mais il a fait comme si elle n'existait pas, et puis, tout à coup, la jeunesse a émergé, à partir de ses propres critères, de son appréciation des institutions, et il a essayé de les traiter comme si, effectivement, elle existait. Mais le maire a, d'une certaine manière, sauté des étapes : il en a fait des acteurs sans se rendre compte qu'il déconsidérerait en même temps les acteurs institutionnels de la jeunesse. Cet exemple, donc, pour illustrer cette troisième entrée, celle des jeunes comme acteurs.

On peut finalement résumer ainsi les questions qui se posent : qui va définir la jeunesse et les jeunes ? Qui va définir les fonctions de la jeunesse ? La jeunesse, est-ce que c'est un temps fait pour l'éducation, pour la formation ? Est-ce que c'est un temps pour la production ? Pour le loisir ? Pour l'errance ? C'est quoi la jeunesse ?

Il est certain que, il y a quelques générations, la jeunesse c'était une seule chose, c'était le temps de l'imitation des adultes qui formaient des modèles visibles et indiscutables. Aujourd'hui, cette fonction-là est très atténuée. Je dis « atténuée » pour ne pas brusquer les âmes sensibles parce que, dans certains cas, ce n'est plus ça du tout. Mais ce qui est certain, c'est qu'il y a d'autres fonctions sociales à la jeunesse, notamment celles d'invention et d'auto-définition de ce que doit être la jeunesse.

III. Usage des sciences humaines et sociales dans les politiques locales

L'usage des sciences humaines dans les politiques locales peut-il prendre plusieurs formes ? On l'a vu ce matin, c'est un très bon exemple : d'abord des *diagnostics*. Pour faire des diagnostics, les sciences sociales disposent de méthodes variées : l'enquête par questionnaires, les entretiens, l'observation, l'analyse des discours des uns et des autres – des institutions notamment. Cela permet déjà de faire le point, de savoir où sont les jeunes, ce qu'ils font. Parmi tous les états qui étaient montrés ce matin à propos de l'enquête sur les loisirs des jeunes, celui de la notion de polarisation des activités des jeunes par rapport aux

espaces de loisirs, montre par exemple le secours de la géographie. C'est-à-dire que la géographie permet de savoir où les jeunes pratiquent leurs activités et vers quels points ils sont attirés. Et, pour être encore plus concret, on pourrait se demander comment ils y vont ? Est-ce que c'est à deux ou trois par mobylette ? Est-ce qu'ils ont des transports en commun qui fonctionnent ? Est-ce que les transports ne fonctionnent pas seulement pour l'école, mais aussi pour les loisirs ? Est-ce qu'ils fonctionnent le soir ? Quelles communes sont desservies, etc. ? C'est là un exemple de l'utilité d'un diagnostic.

A côté du diagnostic, il y a la mise en oeuvre. Et c'est d'ailleurs un domaine auquel on ne pense pas souvent en fait : c'est que la sociologie, la psychosociologie, et les différentes autres disciplines ne servent pas seulement à faire des états des lieux, ça peut servir également à accompagner des interventions. Il existe un outil qui est très intéressant qu'on appelle *l'analyse des pratiques* (cf., C. Blanchard-Laville, D. Fablet (coord.), *Analyser les pratiques professionnelles*, Paris, L'Harmattan, 1998). Cette analyse peut se faire avec un versant ou psychologique, ou sociologique, ou autres. L'analyse des pratiques est destinée notamment à faire des études de cas, écouter la parole des personnes qui ont été prises dans des situations. Et on a travaillé comme cela sur la question des professionnels face aux violences des jeunes, ou d'autres types de professionnels confrontés aux problèmes de la sanction. On se rend compte, ainsi, que cela permet d'abord de revenir sur des cas qui sont parfois douloureux, de sérier les différentes déterminations qui ont amené la plupart du temps à ces crises. Cela permet aussi de remonter la chaîne des responsabilités, la chaîne des engagements, la chaîne institutionnelle, et on s'aperçoit souvent que les professionnels – je pense à certains animateurs, actuellement en emplois jeunes, certains éducateurs, certains intervenants dans des institutions – que les professionnels sont tout seuls. Certains de mes collègues ont appelé cela *la délégation par abandon* : c'est-à-dire qu'effectivement des élus leurs disent « *voilà vous avez votre équipement ou vous avez votre budget, votre domaine d'intervention* », et puis ensuite, on les laisse se débrouiller. Donc au lieu d'être un relais auprès des institutions pour pouvoir analyser, évaluer notamment, on se retrouve avec des gens tout seuls, qui au bout d'un certain temps finissent par craquer, démissionnent, dépriment, etc. L'analyse des pratiques, dans une perspective clinique, permet de revenir sur le vécu, sur les rapports entre le vécu et les institutions, sur la « bienveillance » ou parfois sur la « maltraitance » dans les institutions – venant des jeunes, mais, venant aussi des institutions elles-mêmes. Donc, cela, c'est la mise en oeuvre.

Un autre niveau existe, qui est peut-être est plus connu : celui de l'évaluation qui permet de revenir sur ce qui s'est fait. Quand j'emploie le terme « évaluation », ce n'est pas dans le sens comptable et financier du terme mais c'est dans le sens de la compréhension des pratiques et des politiques : quel était l'objectif ? quelles étaient les forces, les moyens les ressources qui ont été mises en oeuvre et pour qui ? et finalement, le dispositif que l'on a mis en oeuvre – un projet, une action, quel qu'en soit le secteur, insertion, santé, citoyenneté, etc. Est-ce qu'il a bien atteint la bonne cible ? Ayant atteint la bonne cible, est-ce qu'on a bien mené les actions jusqu'au bout ? Et qu'en pensent les usagers ? La question de l'évaluation, cela amène parfois à des choses assez dures, assez cruelles, même : on s'aperçoit que, de loin, le dispositif semble fonctionner très bien « regardez, il y a des jeunes, ça marche, ça à l'air de s'agiter, de faire du sport, etc. ». Puis on s'aperçoit qu'en fait ce n'est pas le public qui était attendu. C'est un autre public qui est venu à la place du public attendu. Alors de loin, on se dit « oui ça fonctionne bien », mais, en fait, ça ne fonctionne pas pour ceux à qui c'était destiné, et pendant ce temps-là, on s'inquiète du fait qu'il y en a qui traînent, qui font des bêtises... Donc l'évaluation, ça sert déjà à voir cela. Mais, dans ma perspective, l'évaluation n'est pas morale et n'est pas destinée à juger unilatéralement les gens. C'est pour se demander quels ont été les

circuits de la communication, les circuits institutionnels qui font que, tout à coup, tel groupe que l'on n'attendait pas est venu, et tel groupe qu'on attendait n'est pas venu. Et donc, que faut-il faire pour y remédier notamment dans la reprogrammation des activités, dans la formation des compétences et, dans la production des savoirs nécessaires ?

Ces différents moments de l'action locale peuvent faire l'objet d'analyses séparées par des chercheurs. Mais l'étude du diagnostic, de la mise en oeuvre et de l'évaluation peuvent être articulés dans quelque chose qu'on appelle la **recherche-action**. La recherche-action, c'est, comme son nom l'indique, le fait qu'une institution met au point un programme, un projet, une expérimentation, et travaille avec des chercheurs, très en amont, pendant la mise en oeuvre, et évidemment au moment de l'évaluation. Et, on pourrait dire que la recherche-action, c'est un accompagnement. Alors moi je l'ai fait, je vous le disais tout à l'heure, avec des équipes, pas tout seul, il faut être toujours plusieurs pour mener cela à bien. Et, dans ces cas-là, on reste deux ans dans un endroit. Cela permet quand même de mieux comprendre les choses et les gens, les territoires : on reste deux ans, donc on fait des rapports intermédiaires, on écrit, on commente, on fait des réunions, c'est très lourd, et parfois cela finit brutalement ou cela ne se finit pas parce que cela déclenche d'autres processus. Mais, en tout cas, c'est intéressant. Les institutions qui ont le courage de se prêter à cela, en ressortent extrêmement transformées, ayant fortement approprié leur mission au niveau de l'ensemble des équipes, puisqu'ils ont eu à la fois de l'action et de la réflexivité, c'est-à-dire qu'ils ont pu avancer, mais sans être toujours dans l'urgence et sans recul.

IV. Ce que les sciences sociales ne peuvent pas faire

Nous avons vu ensemble les classements, les données que pouvaient fournir les sciences sociales ; nous avons vu aussi les usages qu'on pouvait faire des sciences sociales. Mais il y a des choses que les sciences sociales ne peuvent pas faire pour les politiques locales.

Ce que les sciences sociales ne peuvent pas faire, c'est décider quel est le bon référentiel de l'action : quand on travaille, par exemple, en direction des jeunes – mais cela pourrait être n'importe quel autre usager –, on se fait une idée de l'identité de ces usagers, de leurs modes de vie, de leurs besoins, de leurs affects, etc... Et l'image de l'utilisateur peut aller dans un sens ou dans un autre.

Alors, concernant les jeunes, j'ai dirigé récemment à un travail collectif qui a pris la forme d'un ouvrage qui s'appelle « *La jeunesse comme ressource* ». J'ai proposé comme hypothèse à des collègues chercheurs de travailler sur ces référentiels. Pour la jeunesse, il y a deux référentiels possibles : on peut considérer comme une *menace* ou comme une *ressource*.

Penser la jeunesse comme menace, c'est s'imaginer que derrière chaque jeune, il y a un émeutier qui prospère, un « caillasseur » de voitures de police, un embusqué. Et donc, au fond, ce dont il faut s'occuper par rapport aux jeunes, c'est d'abord se préserver de la jeunesse, donc la mettre à distance, et puis s'en occuper de façon extrêmement ferme et encadrée, et partir du principe que, si on les laisse un tant soit peu seuls, cela va mal finir. La jeunesse comme menace, telle que je la présente, c'est, à travers le prisme de la sécurité, la vision sur laquelle notre société à l'air de s'entendre actuellement. C'est le prisme par lequel on parle de la jeunesse dans les grands médias : quand on parle des jeunes, on entend parler des viols collectifs, d'émeutes, on entend parler de violences en milieu scolaire et ailleurs. On a l'impression qu'il faut vraiment faire attention aux jeunes, assimilés à un grand bloc de violences. Donc, c'est vraiment la jeunesse comme menace, la jeunesse comme risque : même s'ils ne sont pas dangereux, ils risquent de le devenir, ce qui est encore pire. Donc il faut, non

seulement s'en débarrasser, mais en amont, s'arranger pour que, notamment l'espace public, soit dégagé des jeunes et des groupes de jeunes.

Un autre référentiel, c'est celui de la jeunesse comme ressource. La jeunesse comme ressource, cela fonctionne avec l'idée que les jeunes sont pris dans des problèmes, des problèmes sérieux, même, comme ceux du chômage et de la précarité. Ce n'est pas seulement le fait de ne pas avoir de travail, mais surtout le fait d'entrer dans un monde du travail qui est totalement différent de celui dans lequel nous sommes entrés, il y a une ou deux générations. C'est un monde dans lequel le salariat à durée indéterminée avec une protection sociale intégrée, n'existe de moins en moins comme norme d'entrée pour les jeunes ; actuellement 60% des jeunes qui rentrent dans le marché du travail le font par des voies atypiques. Dans la problématique de la jeunesse comme ressource, l'hypothèse de départ est que les jeunes interviennent, en partie, pour résoudre leurs propres problèmes : ils sont des acteurs de la résolution de leurs problèmes. Cela ne veut cependant pas dire que l'on se situe dans une optique libérale, qui dirait « laissons-les se débrouiller, ils sont au chômage, ils sont ceci, ils n'ont qu'à devenir leurs propres employeurs, ils n'ont qu'à fonder leurs start-up... ». Au contraire, en négociation avec les institutions, avec les moyens, les ressources des institutions, les jeunes eux-mêmes peuvent aider à identifier des secteurs d'activité, qu'elles soient de loisirs ou professionnelles. Le projet initial du programme « *nouveaux services, nouveaux emplois* », ce qu'on appelle les emplois-jeunes, en sont un exemple. C'est un moyen d'aider les jeunes à être un peu moins dans la précarité, pendant cinq ans ils ont un contrat et en même temps, ils permettent à la société d'identifier un besoin social, la plupart du temps un service, non résolu ou non-existant, et de construire une compétence voire une qualification. C'est aussi toute la logique des expérimentations menées par Bertrand Schwartz en 1988 sous l'appellation « Nouvelles Qualifications ». Alors penser la jeunesse comme ressource, c'est analyser toutes les initiatives où les jeunes interviennent. On peut citer les conseils de jeunes, les activités auto-définies par les jeunes (le hip-hop, le rap, le skate, etc.), certaines actions de solidarité, des initiatives d'aide périscolaire, un certain nombre de prises en charge qui sont faites par des jeunes eux-mêmes, dans ou pas très loin d'institutions ou d'associations. Par rapport à la jeunesse comme ressource, il existe donc des interventions, des pratiques, des professionnels qui sont engagés, des moyens, des choses qu'on peut voir, décrire et évaluer.

Une politique locale repose toujours sur un choix implicite ou explicite de référentiels. Actuellement, on est dans une espèce de logique dominante du discours de la jeunesse comme menace, et il faut peut-être un peu s'interroger sur la complexité des situations locales. Sur le terrain, on sait que c'est diffus et mixte, que des jeunes peuvent être une menace un jour, mais le lendemain, ils feront quelque chose qui va les situer plutôt comme ressource, et que très certainement il vaut mieux encourager la ressource que la menace.

Tout cela renvoie à un autre choix de référentiel, qui est celui de la *socialisation*, dont je vous en ai parlé au tout début de mon intervention. Apparemment, la socialisation n'est comprise que sous un seul aspect : on a l'impression que c'est, au fond, éduquer les jeunes, les rendre sociaux, les faire participer à l'humanisation en leur disant ce qu'il faut faire. Et la socialisation, très souvent, est ramenée à une idée de base : pour socialiser un enfant, il faut partir du principe qu'il ne sait rien, qu'il n'a pas de compétences, et on va lui dire tout ce qu'il doit faire et s'il le fait pas, on va lui répéter, un peu fermement, jusqu'à ce qu'il le fasse. C'est là un premier référentiel de la socialisation qui est la socialisation primaire. Dans ce cadre-là, on peut dire : quand des jeunes font des bêtises, quand des jeunes ne font pas ce qu'on leur demande, quand des jeunes ne sont pas là où on les attend et viennent à des activités au moment où ce n'est pas l'heure, c'est parce qu'il y a eu un défaut de socialisation. C'est là une vision péjorative des jeunes : on a l'impression qu'ils ne participent pas de l'humain

puisque'ils n'ont pas été socialisés. Mais, en plus, cela renvoie évidemment à un défaut de socialisation des premiers acteurs qui auraient dû le faire, c'est-à-dire la famille. Et souvent, dans cette vision de la socialisation et de la jeunesse comme menace, ce qu'il y a en perspective, ce ne sont pas seulement les jeunes, mais aussi leurs familles, et puis c'est leur quartier, et puis c'est tout un groupe qui s'étend de plus en plus d'ailleurs, qui se présente comme une menace. Pour qui ? Pour ceux sans doute qui n'ont jamais aucun problème.

Donc la socialisation, c'est ce premier schéma. Mais il y a aussi la socialisation secondaire. Il y a un deuxième schéma qui part du principe que la socialisation, c'est une relation entre des gens qui ont chacun leurs habitudes, leurs coutumes, leurs façons de faire, leurs idées, et que le problème, ce n'est pas de suivre une seule voie, mais d'être capable de négocier entre plusieurs voies, sans seulement s'accrocher à la sienne. Donc, la socialisation secondaire, c'est le fait que les jeunes s'éduquent entre eux et ne sont pas toujours éduqués par les adultes. D'ailleurs l'enquête le montrait aussi : où est-ce que les jeunes vont prendre l'information ? D'abord auprès de leurs pairs ! Donc les jeunes s'éduquent entre eux, cela c'est la socialisation secondaire. Et les jeunes ont quelque chose à apprendre aux adultes : c'est là un autre aspect de la socialisation secondaire, qui se vérifie quand on a besoin des compétences des jeunes, celles que l'on voit à l'oeuvre dans les conseils de jeunes, dans les cultures émergentes, les cultures urbaines, l'emploi de certaines technologies, des pratiques physiques, etc.

La socialisation secondaire intervient d'autant plus que l'on travaille en partenariat. On le sait bien, chaque institution a sa culture – là je ne parle pas des jeunes, je parle des adultes – : il y a une culture de l'éducation nationale, une culture de la police, une culture du monde des loisirs, une culture des institutions sociales, etc. Et, quand on veut faire quelque chose en partenariat, il faut se rendre compte d'abord que l'on a une culture qui vous socialise, de façon primaire, puis il faut se rendre compte qu'il faut discuter un peu cette culture, en discuter les alentours, les périmètres, le langage et les évidences, sinon on ne fait rien ensemble. Et à partir du moment où l'on imagine effectivement que les jeunes peuvent être une ressource, cela veut dire qu'ils deviennent des partenaires, ils font *partie* du groupe. Donc la socialisation secondaire suppose que l'on reconnaisse des compétences aux autres institutions, aux autres milieux, aux autres catégories d'âge, etc. Si on imagine que les jeunes n'ont aucune compétence, on reste dans la socialisation primaire et l'on doit tout assurer sans parfois en avoir les moyens et les modèles.

Il me semble que les acteurs publics doivent avoir ce postulat : **les jeunes ont une compétence et peuvent participer, à la hauteur de cette compétence, à la production des politiques qui les concernent que ce soit sur le plan du diagnostic, de la décision, de la mise en oeuvre et de l'évaluation.**

V. Conclusion

Au fond, les sciences sociales ne peuvent pas choisir pour les politiques publiques quelle est la bonne socialisation. Moi, j'aurai tendance à dire : il faut au moins tenir compte des deux. Ils ne peuvent pas choisir quel est le bon référentiel de la jeunesse : la menace ou la ressource. Mais il est certain que si l'on est uniquement sur le versant de la menace provenant de jeunes non socialisés, on ne peut déboucher que sur des voies, non seulement répressives, sécuritaires, mais surtout qui, en définitive, coupent de la parole avec les jeunes. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des jeunes qui font des bêtises graves et sérieuses, qu'il n'y a pas des jeunes délinquants, je ne suis pas en train de dire cela. Mais je dis qu'il faut très certainement s'interroger sur cette position *a priori*. De même qu'on ne peut pas dire non plus sans doute

que la ressource est le seul moyen, puisqu'il y a des jeunes qui effectivement n'ont pas de ressources, qui sont sans ressources. Une des caractéristiques de la jeunesse qui entre alors en ligne de compte, c'est ce qu'on appelle l'*éducabilité*, c'est-à-dire la capacité au changement. Sans doute qu'il faut apprendre. Il faut que les jeunes apprennent. Mais il faut aussi que les adultes apprennent, il faut que les politiques publiques apprennent, et il faut que les compétences des uns et des autres puissent être mises un peu en *synergie*. C'est la condition du vivre ensemble ; si on n'est pas dans le *vivre ensemble*, on est dans l'exclusion, et dans la mise au point de techniques, de lieux, d'espaces, de méthodes qui vont vers l'exclusion. Actuellement, il y a des tendances dans les politiques publiques en France qui vont vers une *familialisation* – c'est-à-dire : renvoyer les jeunes à leur famille même si elles n'ont pas de ressources –, et vers une *policisation*, – c'est un néologisme, c'est-à-dire les ramener vers le acteur possible de l'espace public que serait la police. Mais il y a un autre espace complémentaire qui est celui justement des acteurs publics, qui est celui des institutions, et qui est celui des jeunes eux-mêmes. Alors jeunes, comme je l'ai dit tout à l'heure, jeunes quoi ? Jeunes hommes, jeunes femmes, jeunes bourgeois, jeunes de milieux populaires, jeunes d'ici, jeunes de là-bas, jeunes urbains, ruraux, etc., jeunes délinquants, normaux, "moyens", et aussi jeunes invisibles, jeunes qu'on n'entend jamais ou jeunes en souffrance... Et je pense qu'en fait sur les terrains, il existe un espace pour travailler la ressource ; d'ailleurs nous sommes réunis ici pour en parler, pour travailler sur des initiatives qui ont à voir avec cette hypothèse de la ressource et donc qu'il y a des choses à faire.

J'ai parlé des *politiques publiques*, et je n'ai même pas défini ce terme, mais j'ai admis que tout le monde était au courant. Cela désigne le travail des institutions, des administrations, des associations, de tous ceux qui sont « au charbon ». Mais cela désigne aussi les politiques au sens politicien et partisan. Actuellement, il n'y a pas un parti politique qui ne soit pas sur le paradigme de la jeunesse comme menace. Il y a un discours extrêmement dur sur les jeunes. C'est inquiétant car, par delà des risques ou des situations ponctuelles, cela cache souvent un manque de compréhension non seulement de la jeunesse mais aussi de l'évolution des choses en général.

Conclusion

de M. Michel BARET Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

Je pense que si nous nous quittons sans tirer un certain nombre d'enseignements à mettre en œuvre dans le futur, nous ne serions pas très efficaces. Finalement nous aurions vécu un colloque «de plus »

Nous sommes nombreux à penser qu'il nous faut poursuivre la réflexion.

Dans cette perspective un comité de pilotage élargi à tous ceux qui se sentent concernés par les problèmes jeunesse sera mis en place fin juin. Il fera le bilan de cette journée très riche en enseignements et tracera un certain nombre de pistes de travail afin de rendre concret l'un des objectifs du colloque : « transformer les résultats d'une enquête sociologique en programme d'action en faveur de la jeunesse et réfléchir en tout premier lieu sur ce qu'il faut pour concevoir une politique jeunesse ».

C'est un « chantier » qui s'ouvre devant nous, qu'il sera nécessaire de conduire avec tous les partenaires : Etat, collectivités, associations, sans omettre les jeunes eux-mêmes qu'il serait impensable de ne pas inclure dans la réflexion et dans la mise en œuvre.

Ce peut être l'un des défis à relever à court, moyen et long terme dans ce département.

SOCIOLOGIE DES INSCRIPTIONS SOCIALES DE LA JEUNESSE

Bibliographie sélective : 1990-2001

A. Vulbeau, Sciences de l'éducation, Paris X
mars 2001

- 1- M. ANSTETT, B. SACHS (dir.), *Sports, jeunesses et logiques d'insertion*, Paris, la Documentation française, 1995
- 2- J-P. AUGUSTIN (dir.), *Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère*, Talence, MSHA, 1994
- 3- J-P. AUGUSTIN, J. ION, *Des loisirs et des jeunes : cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, L'Atelier, 1993
- 4- C. BACHMANN, N. LE GUENNEC, *Autopsie d'une émeute : histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*, Paris, Albin Michel, 1997
- 5- F. BAILLEAU, *Les jeunes face à la justice pénale*, Paris, Syros, 1996
- 6- P. BAUBY, T. GERBER, *Singulière jeunesse plurielle : les jeunes des années 1990 et leurs mobilisations*, Paris, Publisud, 1996
- 7- C. BAUDELLOT, G. MAUGER, *Jeunesses populaires : les générations de la crise*, Paris, l'Harmattan, 1994
- 8- H. BAZIN, *La culture Hip Hop*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995
- 9- J-Y. BARREYRE, *Les Loubards : une approche anthropologique*, Paris, l'Harmattan, 1992
- 10- J-Y. BARREYRE, A. VULBEAU, *La jeunesse et la rue*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994
- 11- R. BENDIT, G. MAUGER, *Jeunesses et sociétés : perspectives de la recherche en France et en Allemagne*, Paris, A. Colin, 1994
- 12- B. BIER, A. VULBEAU (coord.), *Jeunes mais citoyens : quelle éducation pour quelle citoyenneté ?*, IDEF, 1995
- 13- D. BONDU, D. TRICHOT, *La Bourgogne au miroir de ses jeunes en difficulté*, FONJEP, Marly, Documents de l'INJEP n°11, 1993
- 14- J. BORDET, *Les "jeunes de la cité"*, Paris, PUF, 1998
- 15- M. BOUCHER, *Rap, expression des lascars*, Paris, L'harmattan, 1999
- 16- D. CARDON, J-B. LEGAVRE, *Issu(e)s de l'immigration*, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1990

- 17- A. CAVALLI, O. GALLAND, *L'allongement de la jeunesse*, Arles, Actes Sud, 1993
- 18- B. CHARLOT, D. GLASMAN, *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, Paris, PUF, 1998
- 19- F. CHOBEAUX, *Les nomades du vide*, Arles, Actes Sud, 1996
- 20- M. CROS (et al.), *Terrains de passages : rites de jeunesse dans une province française*, Paris, L'Harmattan, 1996
- 21- C. DUBAR (dir.), *L'autre jeunesse : jeunes stagiaires sans diplômes*, Lille, PUL, 1987
- 22- C. DUBAR, *La socialisation*, Paris, A. Colin, 1992
- 23- F. DUBET, *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987
- 24- L. DUBOUCHET, A. VULBEAU, *Des expérimentations sociales et des jeunes*, Vigneux, Matrice, 1999
- 25- P. DURET, *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, Paris, PUF, 1996
- 26- P. DURET, *Les jeunes et l'identité masculine*, Paris, PUF, 1999
- 27- M. FIZE, M. TOUCHE, *Le skate : la fureur de faire*, Caen, Arcane-Beaunieux, 1992
- 28- H. GAILLAC, *Les maisons de correction : 1830-1945*, Paris, Cujas, 1991
- 29- O. GALLAND, *Sociologie de la jeunesse : l'entrée dans la vie*, Paris, A. Colin, 1991
- 30- O. GALLAND, Y. LAMBERT, *Les jeunes ruraux*, Paris, L'Harmattan, 1993
- 31- F. GASPARD, *UFJT : D'une jeunesse ouvrière à une jeunesse incertaine*, Paris, L'Atelier, 1995
- 32- M. GAUTHIER, J-F. GUILLAUME, *Définir la jeunesse ? D'un bout à l'autre du monde*, Paris, L'Harmattan, 1999
- 33- P. GIOLITTO, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991
- 34- C. GRIGNON, L. GRUEL, *La vie étudiante*, Paris, PUF, 1999
- 35- A-M. GREEN, *Des jeunes et des musiques : rock, rap, techno*, Paris, L'Harmattan, 1997
- 36- C. GUERIN, *Genèses de l'insertion*, Paris, Dunod, 1999
- 37- C. GUERIN, J. PEREZ, *Les territoires de l'insertion : insertion des jeunes en milieu rural et en milieu urbain*, Paris, L'Harmattan, 1996

- 38- W. HALLS, *Les jeunes et la politique de Vichy*, Paris Syros, 1998
- 39- R. HUDON, B. FOURNIER, *Jeunesses et politique*, Laval/Paris, L'Harmattan, 1994
- 40- INSEE, *Les jeunes : portrait social*, Contours et Caractères, Paris, 2000
- 41- C. LACOSTE-DUJARDIN, *Yasmina et les autres de Nanterre et d'ailleurs : filles de parents maghrébins en France*, Paris, La Découverte, 1992
- 42- G. LAPASSADE, P. ROUSSELOT, *Le rap ou la fureur de dire*, Paris, Loris Talmart, 1990
- 43- Y. LEMEL, B. ROUDET (coord.), *Filles et garçons jusqu'à l'adolescence : socialisations différentielles*, Paris, L'Harmattan
- 44- D. LEPOUTRE, *Coeur de banlieue : codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 1997
- 45- G. LEVY, J-C. SCHMITT, *Histoire des jeunes en Occident*, 2 tomes, Paris, Seuil, 1996
- 46- G. MAUGER, *Les jeunes en France : état des recherches*, Paris, La documentation française, 1994
- 47- G. MAUGER, R. BENDIT, C. von WOLFFERSDORFF, *Jeunesses et sociétés : perspective de la recherche en France et en Allemagne*, Paris, A. Colin, 1994
- 48- P. MAYOL, *Les enfants de la liberté*, Paris, L'Harmattan, 1997
- 49- A. MILON, *L'étranger dans la ville : du rap au graff*, Paris, PUF, 1999
- 50- A. MUXEL, *Les jeunes et la politique*, Paris, Hachette, 1996
- 51- C. NEVEU, *Citoyens, habitants et jeunes*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2000
- 52- C. NICOLE-DRANCOURT, *Le labyrinthe de l'insertion*, Paris, la Documentation française, 1991
- 53- C. NICOLE-DRANCOURT, L. ROULLEAU-BERGER, *L'insertion des jeunes en France*, Paris, PUF, 1995
- 54- D. PASQUIER, *La culture des sentiments : l'expérience télévisuelle des adolescents*, Paris, MSH, 1999
- 55- F. PATUREAU, *Les pratiques culturelles des jeunes*, Paris, La Documentation française, 1992
- 56- N. ROSSINI, A. VULBEAU, *Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes*, Paris, ANACEJ/FAS/IDEF, 1994

- 57- B. ROUDET (dir.), *Des jeunes et des associations*, Paris, L'Harmattan, 1996
- 58- L. ROULLEAU-BERGER, *La ville intervalle : jeunes entre centre et banlieue*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1991
- 59- L. ROULLEAU-BERGER, *Le travail en Friche*, Paris, Dunod, 1999
- 60- E. RUDE-ANTOINE, *Jeunes de l'immigration*, Paris, Karthala, 1995
- 61- S. SCHEHR, *La vie quotidienne des jeunes chômeurs*, Paris, PUF, 1999
- 62- A. VULBEAU (dir.), *La jeunesse comme ressource*, Ramonville-Saint-Agne, Erès, 2001
- 63- E. WOLFF, *Lycéens à la une : la presse lycéenne à La Réunion*, Saint-André de la Réunion, Océan éditions, 1998

liste complémentaire mars 2001

- 64- R. CARIO, *A la recherche de la socialisation perdue*, Paris , L'Harmattan, 1999
- 65- F. KHOSROKHAVAR, *L'islam des jeunes*, Paris, Flammarion, 1997
- 66- A. MUXEL, *L'expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001

LISTE DES PARTICIPANTS AU COLLOQUE DU 26 MAI 2001

| NOM | PRENOM | ORGANISME | FONCTION/PROFESSION | ADRESSE | CP | VILLE |
|----------------|--------------|------------------------------------|---|-----------------------------|-------|------------------------|
| ARAUJO | Cristinane | Mairie | Conseillère municipale | 16 rue Winkelmatt | 68360 | SOULTZ |
| ARNOLD | Denise | Mairie | Adjointe au Maire/Secrétaire médicale | 17 Grand'rue | 68470 | HUSSEREN WESSERLING |
| ATTUONI | Saunia | O M S C A L | Membre du CA/Agent spécialisé école | 35 rue Libération | 68740 | FESSENHEIM |
| BARET | Michel | DDJS | Directeur | Cité Administrative | 68020 | COLMAR CEDEX |
| BAUGER | Pascal | | Att. Temp. D'ens. Recherche | 68 rue Principale | 67310 | SCHARRACHBERGHEIM |
| BISANTZ | Anne | Mairie | Educatrice en psychiatrie | Place Clémenceau | 68250 | ROUFFACH |
| BLAISE | Michèle | Mairie | Conseillère municipale/préparatrice en pharmacie | 16 rue des Lilas | 68870 | BARTENHEIM |
| BLEU | Pascal | Mairie | Délégué aux sports | 7 rue des Vosges | 68820 | KUNHEIM |
| BOURAHLI | Zohra | M.I.R.E | Conseiller chargé des quartiers | 254 route de Soultz | 68270 | WITTENHEIM |
| BRAUN | Roland | Mairie | Adjoint au Maire/Enseignant | 34 rue de la Gare | 68500 | MERXHEIM |
| BRELLMANN | Ginette | Mairie | Adjoint au Maire/Infirmière | 94 rue du Général de Gaulle | 68440 | HABSHEIM |
| BRIDE | Pierre | Office Municipale Sports de Colmar | Adjoint au Maire | 1 rue des Tisserands | 68000 | COLMAR |
| BROBECKER | Rachel | CDJ 68 | Membre | 5 rue du Maréchal Joffre | 68330 | HUNINGUE |
| BUTTNER | Charles | Mairie | Maire | 10 rue du Général de Gaulle | 68400 | RIEDISHEIM |
| CANTARUTTI | Alain | MJC | Directeur | 16 rue Mar. Foch | 68460 | LUTTERBACH |
| CANTON | Jean-Charles | USEP 68 | Délégué Départemental | 25 avenue de Belgique | 68110 | ILLZACH |
| CHANET | Frédéric | Mairie | Adjoint au Maire/Professeur | BP 30 18 rue de la Mairie | 68120 | PFASTATT |
| CLIVIO | Vincent | UFCV | Directeur Adjoint | 4, rue de l'Ours | 68200 | MULHOUSE |
| COLAS | Christian | FCSC | Délégué Fédéral | 40 rue de Bâle | 68100 | MULHOUSE |
| COLEIRO | Paul | Mairie | Adjoint Jeunesse/Education justice | 2 rue de Rouffach | 68500 | ISSENHEIM |
| COSNIER | Nadine | DDJS 68 | Professeur de sport | Cité Administrative | 68020 | COLMAR CEDEX |
| CUCHE | André | Mairie | Adjoint au Maire | 18 rue Habsbourg | 68480 | FERRETTE |
| DE SOUSA | Joackim | Mairie | Conseiller Délégué/formateur IUFM | 11 rue de Cernay | 68700 | WATTWILLER |
| DECHERF | Michel | FCSC | Chargé de Mission | 40 rue de Bâle | 68100 | MULHOUSE |
| DENTINGER | Thomas | | Etudiant DEA | 12 rue de Molsheim | 67000 | STRASBOURG |
| DINTEN | Françoise | Office des Sports - Mairie | Conseillère municipale/Responsable adm. | 21 rue Théo Bachmann | 68300 | SAINT - LOUIS |
| DREXLER | Sabine | Mairie | Adjoint au Maire | 9 rue des Verts Prés | 68480 | DURMENACH |
| DUCHENE | Stève | CDJ 68 | Délégué suppléant | 3 rue Verdi | 68460 | LUTTERBACH |
| EHRHARDT | M-Madeleine | Mairie | Adjoint au Maire | 44 Grand Rue | 68180 | HORBOURG WIHR |
| FABIAN | Antoine | CAF Haut-Rhin | Administrateur/permanent syndicat CFTC | 3 rue des vignes | 68800 | RODEREN |
| FISCHER | Gilles | Ville de Wittenheim | Coordinateur jeunesse/Animateur | 21 rue d'Ensisheim | 68270 | WITTENHEIM |
| FISSON | Nelly | | Membre de la cellule/technicien EDF | 35 rue Libération | 68740 | FESSENHEIM |
| FOULACHON | Céline | CSC Porte du Miroir | Coordinatrice Secteur Jeunesse | 3 rue St Michel BP 1274 | 68055 | MULHOUSE CEDEX |
| FREYBURGER | Pierre | Mairie | Maire Adjoint/Conseiller technique J & S | 2 rue Pierre Curie | 68200 | MULHOUSE |
| FRICKER | René | DDJS 68 | Relais local | CAS | 68290 | MASEVAUX |
| FURMANN | Isabelle | Ville de Colmar | Adjoint au Maire | 1 place de la Mairie | 68021 | COLMAR CEDEX |
| GASPARINI | William | UFR-STAPS de Strasbourg | Maître de conférences | 14 rue Descartes | 67084 | STRASBOURG |
| GEFFROY | Philippe | CSC L'Albatros | Directeur | 12 rue des Hirondelles | 67380 | LINGOLSHEIM |
| GRABENSTAETTER | Christine | Mairie | Adjointe au Maire/Secrétaire médicale | 17 Grand'rue | 68380 | BREITENBACH |
| GRAFF | Raymond | Loisir Art Culture/Mairie | Président/Agent EDF | 35 rue Libération | 68740 | FESSENHEIM |
| GRIENEISEN | Alain | Mairie Burnhaupt le bas | 3ème Adjoint/Agent prévention incendie | 25 rue Principale | 68520 | BURNHAUPT LE BAS |
| GUIRA | Malek | CDJ | Maître d'internat et Etudiant (Sciences Sociales) | 5, rue des Bains | 68100 | MULHOUSE |
| GUTHMANN | Thomas | DDJS 68 | Inspecteur | Cité Administrative | 68020 | COLMAR CEDEX |
| HARMEL | Xavier | DRJS | Conseiller Technique J & Sport | 17 rue Goethe | 67083 | STRASBOURG CEDEX |
| HODEL | Marie | Mairie | Conseillère municipale/Commercial | 5 rue de Kembs | 68128 | ROSENAU |
| HOHLER | Marie-Josée | Mairie | 1ère Adjointe/Mère au foyer | 7, rue du 2 Février | 68600 | OBERSAASHEIM |
| HOHLER | Michèle | Mairie | Conseillère municipale | 2, rue de l'Ecole | 68130 | HAUSGAUEN |
| HOUILLET | J.Marie | Mairie | Conseiller municipal | 2, rue de l'Ecole | 68130 | HAUSGAUEN |
| JACQUAT | Thierry | Com. Communes | Coordinateur Jeunes/animateur | 2 rue Jean Bresch | 68140 | MUNSTER |
| KAATZ | Florence | Mairie | Coordination jeunesse | Rue de la République | 68500 | GUEBWILLER |
| KAEUFFER | Philippe | CDMIJ | Président/Informaticien | 1 rue d'Alsace | 68100 | MULHOUSE |
| KEIMT | Dominique | DDJS 68 | Conseillère Jeunesse & Sports | Cité Administrative | 68020 | COLMAR CEDEX |
| KESSLER | Régine | Mairie | Conseillère municipale | 17 rue de la Grande Armée | 68760 | WILLER SUR THUR |
| KOEBEL | Michel | UFR STAPS de Reims | Maître de conférences | 12 rue Sandherer | 68000 | COLMAR |
| KOLLER | Jean-Paul | Mairie | Adjoint au Maire | 94 rue du Général de Gaulle | 68440 | HABSHEIM |
| KRUGLER | Nicolas | Communauté de communes | Chargé de Mission | 1/3 route de Strasbourg | 67600 | SELESTAT |
| KRUGLER | Céline | | Ancienne membre CDI/Etudiante | 10 rue du Chêne | 68520 | SCHWEIGHOUSE LES THANN |
| KUENY | Alain | Mairie | Adjoint au Maire/Technicien (entreprise) | 35 rue Libération | 68740 | FESSENHEIM |
| KUNTZ | Gilbert | Mairie | Adjoint au Maire | 7 rue du Chemin de Fer | 68480 | DURMENACH |

| NOM | PRENOM | ORGANISME | FONCTION/PROFESSION | ADRESSE | CP | VILLE |
|--------------|--------------|----------------------------|---|-----------------------------------|-------|-------------------|
| LANDRAS | Jean | Féd. Rég. MJC Alsace | Enseignant | 9 rue des Pompiers | 67300 | SCHILTIGHEIM |
| LE MERRER | Jean-Yves | Sous-Préfecture | Sous-Préfet | 3 avenue Poincaré | 68800 | THANN |
| LELO | Martin | CSC | Coordonnateur service Jeunesse | 8 rue de Varsovie | 68000 | COLMAR |
| LEGRAIN | Emmanuel | OMSCAL | Secrétaire | 35 rue Libération | 68740 | FESSENHEIM |
| LEROY | Isabelle | Mairie | Adjointe au Maire/mère au foyer | Place Joffre | 68800 | THANN |
| LETT | Isabelle | Mairie | Conseillère municipale | 17 rue de la Grande Armée | 68760 | WILLER SUR THUR |
| LEVY | Laurent | MJC | Directeur | 2 rue des Capucines | 68270 | WITTENHEIM |
| MARCZAK | Michel | Mairie | Adjoint au Maire | 18 rue de la Mairie | 68120 | PFASTATT |
| MARIN | Jean | Mairie | Adjoint au Maire/professeur | 61 rue Principale | 68500 | WUENHEIM |
| MARTINET | Brice | Conseil Général 68 | Attaché/chargé de Mission "Zoom" | 7 rue Bruat BP 351 | 68006 | COLMAR CEDEX |
| MASSET | François | Mairie Village Neuf | Adjoint | 81 rue du Gal de Gaulle | 68128 | VILLAGE NEUF |
| MOKRY | Hossein | FAS | Chargé de Mission | 1 rue de la Course | 67000 | STRASBOURG |
| MUNSCH | Jean-Marie | Mairie | Adjoint au Maire | 17, rue Gal.de Gaulle | 68690 | MOOSCH |
| PAGLIARULO | Karine | Mairie | Adjointe au Maire/mère au foyer | BP 21 | 68360 | SOULTZ |
| PELLEGRINI | Danièle | Mairie | Adjointe au Maire | 61 rue 3ème Spahis Algériens | 68540 | BOLLWILLER |
| RAGUE | Virginie | CSC Agora | Animatrice | 7 rue de la 4ème DMM BP 72 | 68702 | CERNAY |
| RAVINEL | Patrick | F.D.F.C 68 | Président/Directeur Administratif | 1 rue Schwilgué | 68200 | MULHOUSE |
| REITZER | Jean-Luc | Conseil Général - Maire | Vice président du CG | 23 rue Charles de Gaulle | 68130 | ALTKIRCH |
| REMY | Anne-Marie | Mairie | Adjoint au Maire | Route de la Forêt | 68500 | HARTMANNSWILLER |
| REYSER | | CAF Haut-Rhin | Directeur de la CAF | 26 avenue Robert Schuman | 68084 | MULHOUSE CEDEX |
| RICCIUTI | Robert | Fédération MJC 68 | Directeur | 7 rue Schlumberger | 68200 | MULHOUSE |
| RICORDEL | Yves | Centre Socio-Culturel | Directeur | 25 rue du Cher | 68310 | WITTELSHEIM |
| RISSER | Chantal | Mairie | Adjoint au Maire/Professeur | BP 3089 | 68062 | MULHOUSE CEDEX |
| RISSER | Daniel | Mairie | Conseiller Municipal délégué | BP 3089 | 68062 | MULHOUSE CEDEX |
| RUBI | Bernard | DDJS du Doubs | Inspecteur de la jeunesse et des sports | 7 rue Plumeré BP 459 | 90000 | BELFORT |
| RUNSER | Samuel | Mairie | Adjoint à la jeunesse/Informaticien | 25 rue des Ardennes | 68220 | HEGENHEIM |
| SAENGER | Martine | Saenger Ingénierie Sociale | Ingénieur social | 13 rue Picasso | 68260 | KINGERSHEIM |
| SAINDEFF | Carole | FFEPGV | Conseillère Technique | 14 avenue F. Mitterrand | 67200 | STRASBOURG |
| SAMSON | Alain | CSC | Directeur | 8 rue de Varsovie | 68000 | COLMAR |
| SCHEER | Eric | Mairie | Adjoint au Maire/Ouvrier | 7 rue des Vosges | 68820 | KUNHEIM |
| SCHICCA | Daniel | Mairie | Maire Adjoint/Déclarant en Douane | 21 rue Théo Bachmann | 68300 | SAINT-LOUIS |
| SCHMITT | Denis | CAF | Directeur Adjoint de la CAF | 26 avenue R. Schuman | 68084 | MULHOUSE CEDEX |
| SCHMITT | Brigitte | CAF | Chef de service CAF | 26 avenue R. Schuman | 68084 | MULHOUSE CEDEX |
| SCHEBELLEN | Noëlle | CAF | Agent Dévelop. | 26 avenue R. Schuman | 68084 | MULHOUSE CEDEX |
| SCHNEIDERLIN | Josiane | Comité Régional EPGV | Conseillère Technique | 14 rue du 5 février | 68890 | REGUISHEIM |
| SCHWARTZ | Daniel | Mairie | Adjoint au Maire | 25 rue Principale | 68600 | WOLFGANTZEN |
| SIGWALT | Philippe | Maison de Justice | Chef de Service/Maison de la Justice | 34, rue des 3 Châteaux | 68000 | COLMAR |
| SPECKER | Arnold | Mairie | Adjoint | 1 place de la Mairie | 68800 | PFaffenHEIM |
| SPIEGEL | Jo | Mairie | Maire | Place de la Libération - BP 80074 | 68262 | KINGERSHEIM CEDEX |
| SPIELMANN | Gabrielle | Mairie | Conseillère municipale/Pharmacienne | 14, faubourg St.Pierre | 68750 | BERGHEIM |
| STICH | Fabienne | Mairie | Adjointe au Maire/mère au foyer | 35 rue Libération | 68740 | FESSENHEIM |
| STOQUERT | Mauricette | Mairie | Adjointe/rédactrice service contentieux | 44 route de Ste Marie aux Mines | 68150 | RIBEAUVILLE |
| STRAUMANN | Antoinette | Mairie | Adjoint au Maire | 2 rue Pierre et Marie Curie | 68140 | MUNSTER |
| STRUSS | Denis | Ville de Colmar | Adjoint au maire | 1 place de la Mairie | 68021 | COLMAR CEDEX |
| STUMBE | Gérard | CAF | Président | 26 avenue R. Schuman | 68084 | MULHOUSE CEDEX |
| SUTTER | Yolande | | Conseil Municipal | 4 rue de Hettenschlag | 68600 | WECKOLSHEIM |
| THERET | Marie-Nicole | MJC - CS DROUOT | Directrice | 25 rue de Bretagne BP 1012 | 68050 | MULHOUSE |
| TRENKLE | Achim | Mairie | Resp.Serv.animation urbaine | Place de la République | 68360 | SOULTZ |
| TSCHIRHART | Annie | DDJS 68 | Conseiller de secteur/Professeur de sport | Cité Administrative | 68026 | COLMAR CEDEX |
| VERRIER | Christine | Mairie | Conseillère municipale | 17 rue de la Grande Armée | 68760 | WILLER SUR THUR |
| VOLPATO | Denis | Scouts de France | Commissaire Départemental | 3 cours du Château | 68180 | HORBOURG |
| VULBEAU | Alain | Association CERIC | Maître de conférence | 7 rue Guillemot | 75014 | PARIS |
| WAGNER | Chloé | CDJ 68 | Déléguée/Lycéenne | 12bis Cité Gal Leclerc | 68300 | SAINT-LOUIS |
| WALDENPORTH | Gregory | CSC La Passerelle | Coordinatrice Secteur Jeunesse | 14, rue de l'Eglise | 68170 | RIXHEIM |
| WALTER | Emmanuelle | UFR-STAPS | Doctorante en sociologie | 14 rue Descartes | 67084 | STRASBOURG |